

Réunion du Conseil Municipal du 17 Avril 2021

Compte-rendu rédigé par le Collectif des Matelles sur la base du support video mis en ligne par la Mairie des Matelles

Nota bene :

Ce compte-rendu a été rédigé par le Collectif des Matelles sur la base du support video mis en ligne par la Mairie des Matelles, sur son compte Facebook.

[Accéder à la video de la Mairie des Matelles](#)

Le Collectif des Matelles a également réalisé sa propre video. Celle-ci est disponible sur sa chaîne Youtube.

[Accéder à la video du Collectif des Matelles](#)

L'enregistrement des deux supports n'ayant pas démarré exactement au même moment, il existe un très léger décalage (environ 2 minutes) entre les deux supports.

Dans ce document, figure (pour certains paragraphes), une référence de la forme « Vidéo Début : 00.26.48 », permettant de retrouver facilement le sujet traité dans le support.

Cette référence correspond à la position du sujet dans [la video officielle](#), diffusée par la Mairie des Matelles.

Rappel de l'ordre du jour (origine : mairie des Matelles)

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
LES MATELLES 34270



Ordre du jour de la séance du 17 avril 2021

DATE	NUMERO	THEMES	OBJETS	SUJETS	ACTES
12/02/2021	1	C.M	Démission de fonctions	Communication par les élus concernés de leur démission des fonctions d'adjoints et de conseillers délégués	Prendre acte
12/02/2021	66	Affaire générale	Diagnostic Accessibilité école	Diagnostic Accessibilité Handicapés (DIA) pour l'école	Décisions du maire
09/03/2021	67	Affaire générale	Convention de mission architecte conseil pour 2021	Voir convention en document	Décisions du maire
15/03/2021	68	Affaire générale	Concession cimetière	Vente de concession	Décisions du maire
23/03/2021	69	Affaire générale	Concession cimetière	Vente de concession	Décisions du maire
24/03/2021	70	Affaire générale	Concession cimetière	Vente de concession	Décisions du maire
29/03/2021	71	Affaire générale	Qualiconsult exploitation	Surveillance de la qualité de l'air intérieur aux écoles	Décisions du maire
02/04/2021	72	Affaire générale	Cristal Net	Entretien des locaux pour la période du 18 au 31 mars 2021	Décisions du maire
16/04/2021	2021-01-27-01	Finances	Vote des subventions aux associations	Vote des subventions aux associations dans le cadre du budget 2021	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-02	Finances	Vote des Taxes	Vote du taux des taxes 2021	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-03	Finances	Budget principal primitif 2021	Budget M14 principal : Vote du budget 2021 Fonctionnement et investissement	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-04	Finances	Vote du budget prévisionnel CCAS	Vote du budget CCAS 2021 Fonctionnement et investissement	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-05	urbanisme	Convention ADS droit du sol	Pour l'instruction des documents d'urbanisme (détail dans la convention)	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-06	urbanisme	Construction d'un centre technique communal	Dépôt du PC pour le CTM (+ de 500m2)	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-07	urbanisme	Construction d'un centre technique communal	Convention ou promesse de bail à signer avec l'entreprise pour la mise à disposition de la toiture et du photovoltaïque	Délibération

MAIRIE -70 av du Val de Montferrand-34270 Les Matelles-
mairie@mairiedesmatelles.fr

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
LES MATELLES 34270



16/04/2021	2021-01-27-08	urbanisme	Etude urbaine	Choix du bureau d'étude	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-09	urbanisme	Cour commune	Dossier urbanisme Mr et Mme Marco AE83 et Mairie AE80	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-10	Affaire générale	Ressources humaines	Régime indemnitaire pour le poste de la police municipale : Extension IAT à la police municipale, nous n'avions voté que pour l'ISF	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-11	Finances	Admission en non valeur	Titres non recouverts inscrits en non valeurs par le trésorier pour un montant de 3379,08€ : Problèmes sociaux divers de non paiement des prestations municipales : garderie, cantine	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-12	urbanisme	Avis de la commune au PLU de la commune de ST Clément de rivière	Présentation du dossier PLU aux élus	Délibération
16/04/2021	2021-01-27-13	urbanisme	Installation d'une classe modulaire à l'école maternelle	Marché d'urgence en poursuite de l'opération 2020 avec la sté SELVEA	Délibération
16/04/2021	Prendre acte	CCGPSL	Rapport d'activité 2019	Présentation orale avec envoi du document en amont du CM : rapport sur clé USB	Prendre acte
16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	DECHETS : Seconde vie	Information
16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	Point travaux gymnase communautaire lycée Jean Jaurès	Information
16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	DECHETS : Contrat de redevance spéciale : Avenant n°1 signé le 21 janvier 2021 avec la maison de retraite « Notre Dame des Champs »	Information
16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	Inscription aux fonds de concours : 6 projets	Information
16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	Fonds Local : Prorogation de l'implication de la CCGPSL dans le dispositif L'OCCAL au titre des mois de février et mars 2021	Information
16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	Convention d'usage site d'escalade du Clocheton - Commune Les Matelles	Information

MAIRIE -70 av du Val de Montferrand-34270 Les Matelles-
mairie@mairiedesmatelles.fr

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
LES MATELLES 34270



16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	Marché pour l'entretien PELOUSE GAZON SYNTHETIQUE, Terrain de grand jeu Pic ST LOUP situé avenue de St Sauveur (34270) sur la commune de Les Matelles sur le site du pôle sportif intercommunal	Information
16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	Robert Rocca « Sculptures d'une vie » Exposition à la Maison des Consuls, Les Matelles Du 5 Mai au 28 Novembre 2021	Information
16/04/2021	Information	CCGPSL	Information en lien avec la commune des MATELLES	Travaux de consolidation sur l'ancienne bergerie 178000€ ttc	Information
16/04/2021	Information	Politique	Désolidarisation de 8 élus de la majorité	déclaration suite aux courriers reçus de 8 élus	Information

MAIRIE -70 av du Val de Montferrand-34270 Les Matelles-
mairie@mairiedesmatelles.fr

Préambule d'Alain Barbe

En préambule, A. Barbe évoque l'absence de réponse du sous-préfet quant aux démissions des adjoints et aux demandes de retrait des délégations aux conseillers de la majorité et qu'il ne peut donc pas les acter au cours de cette séance.

Dominique Séébold :

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, la démission de fonction d'un adjoint doit être adressée à M. le Préfet, ce qui a été fait.

Alain Barbe :

Oui, mais moi, je n'ai pas eu de retour. Donc, comme ça n'a pas été acté par le Préfet, je ne peux pas le passer en conseil municipal.

Dominique Séébold :

Est-ce que je peux prendre la parole ?

Alain Barbe :

Ca dépend, pourquoi ?

Dominique Séébold :

Pour faire ce qui est prévu à l'ordre du jour, c'est-à-dire « communication par les élus concernés de leur démission des fonctions d'adjoints et des fonctions de conseillers délégués ».

Alain Barbe :

Oui.

Dominique Séébold :

Pour la bonne information du Conseil Municipal et de la population des Matelles, conformément à l'article 21-21-4 du CGCT, 3 des 4 conseillers délégués ont déposé en mairie le 12 avril 2021 leur lettre de démission de la délégation qui leur avait été attribuée, tout en conservant leur mandat de conseillers municipaux. Copie en a été envoyée le même jour au Préfet de l'Hérault. Les élus concernés sont :

- Corinne Cabane, déléguée à l'Environnement, vice-président du CCAS, responsable de l'animation du CCFF (Comité Communal Feux et Forêts)
- Anne Deltour, déléguée à la Communication et au Protocole
- Cédric Garnier, délégué au Commerce, à l'Agriculture et à l'Économie.

Conformément à l'article 21-21-4 du CGCT, trois des quatre adjoints au maire des Matelles ont envoyé le 12 avril 2021 une lettre recommandée au Préfet de l'Hérault, à Montpellier, annonçant qu'ils démissionnaient de leur charge d'adjoints, tout en conservant leur mandat de conseillers municipaux (copie remise ce jour au maire pour information).

Lecture va être faite de chacune de ces trois lettres pour l'information du Conseil Municipal.

Le préfet a trente jours pour accepter la démission. Les élus concernés sont :

- Dominique Séébold, 2ème adjointe, déléguée à la Culture et aux Associations
- Pierre Ader, 3ème adjoint, délégué aux Finances et au Patrimoine
- Véronique Dulac, 4ème adjointe, déléguée aux Affaires Scolaires, Péricolaires et à la Petite Enfance.

Le Préfet a 30 jours pour accepter la démission.

En ce qui me concerne, voici la lettre que j'ai adressée à Monsieur le Préfet le 12 avril 2021 :

Lecture par Dominique Séébold de sa lettre de démission :

« Monsieur le Préfet,

Pour avoir refusé de cautionner la politique désastreuse mise en place par les responsables Ressources Humaines de la commune (maire et secrétaire générale), les trois quarts d'entre nous, adjoints et délégués, avons été désignés comme boucs émissaires aux yeux de la population.

Le maire fait fi de notre action au service du village et préfère jeter sur nous l'opprobre. Dans cette situation délétère où il n'y a plus de sa part d'écoute, de respect envers les personnes ni même de respect de la légalité et du droit syndical, aucun retour n'est possible et nous ne pouvons plus avoir confiance dans le maire qui a imposé cette triste issue à sept années de loyale collaboration.

C'est pourquoi, tout en conservant mon mandat de conseillère municipale, je vous demande, Monsieur le Préfet, de bien vouloir accepter dès que possible ma démission de deuxième adjointe au maire des Matelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Dominique Séébold »

Suit la lecture par Pierre Ader, de sa lettre de démission :

« Monsieur le Préfet,

Par la présente je vous fais part de ma décision de démissionner de ma charge d'Adjoint au maire de la commune des Matelles.

Notre collectivité se trouve aujourd'hui dans une situation exceptionnelle, intenable pour tous les élus, qui nous empêche d'assurer nos fonctions notamment pour ma part celles liées aux finances.

Avec une gestion interne de notre mairie que nous dénonçons depuis des mois, notamment depuis l'arrivée il y a deux ans d'une nouvelle secrétaire générale, et malgré l'audit interne rendu dernièrement en présence de M. le Sous-Préfet de Lodève, nous constatons que la situation est bloquée politiquement, Monsieur le Maire n'ayant pas eu les réactions appropriées face aux événements qui se produisent depuis toutes ces semaines.

La situation Ressources Humaines de la commune est inquiétante, et à l'approche du vote du budget 2021 dont j'ai réclamé les éléments depuis le mois de février sans résultat, je considère ne pas pouvoir œuvrer en toute légitimité et transparence.

Dès le vote du budget 2020, d'importantes erreurs avaient été soulevées par le contrôle de la légalité de la Préfecture, nous avons alors dû revoter le budget à trois reprises. Cette année encore il semble que notre compte administratif ne soit pas en phase avec le compte de gestion de la Trésorerie.

Tout laisse à penser que depuis deux ans la gestion budgétaire de notre commune ne soit pas conduite avec rigueur, malgré toute la bonne volonté que j'ai pu exercer sur la gestion budgétaire.

Ma responsabilité aujourd'hui est de prendre du recul sur cette gestion municipale et de me retirer dès réception du courrier par vos services de ma charge d'adjoint au Maire.

Je resterais fidèle à la population matelloise en siégeant en tant que conseiller municipal dans l'espoir d'un avenir plus serein et d'une gestion conforme de notre municipalité.

C'est avec tristesse mais en responsabilité qu'aujourd'hui, Monsieur le Préfet, je vous demande d'accepter ma démission de mes fonctions de Maire- Adjoint.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet l'expression de ma plus haute considération.

Pierre ADER »

Suit la lecture par Véronique Dulac, de sa lettre de démission :

« Monsieur le Préfet,

Par la présente je vous fais part de ma décision de démissionner de ma charge d'Adjoint au maire de la commune des Matelles.

Depuis 2014, dans ma fonction d'adjointe aux affaires scolaires, périscolaires, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler au service des enfants des écoles, personnel de l'Education Nationale, parents d'élèves et personnel communal. J'ai mené à bien plusieurs dossiers ; amélioration qualitative des temps périscolaires (mise en place des TAP dans le cadre d'un PEdT, Plan mercredi), de la restauration scolaire, ouverture d'ALSH 6 – 11 ans puis 3 – 6 ans, installation de la nouvelle école maternelle, organisation de la reprise de l'école du 11 mai 2020....

Mais aujourd'hui, notre collectivité se trouve dans une situation exceptionnelle, intenable pour tous les élus, qui nous empêche d'assurer nos fonctions notamment pour ma part celles liées aux affaires scolaires et périscolaires.

Avec une gestion interne de notre mairie que nous dénonçons depuis des mois, notamment depuis l'arrivée il y a deux ans d'une nouvelle secrétaire générale, et malgré l'audit interne rendu dernièrement en présence de M. le Sous-Préfet de Lodève, nous constatons que la situation est bloquée politiquement, Monsieur le Maire n'ayant pas eu les réactions appropriées face aux événements qui se produisent depuis toutes ces semaines.

La situation Ressources Humaines de la commune est inquiétante, la gestion du personnel conflictuelle et délétère, et je considère ne pas pouvoir œuvrer en toute légitimité et transparence.

Tout laisse à penser que depuis deux ans la gestion de notre commune ne soit pas conduite avec rigueur, malgré toute la bonne volonté des élus.

Ma responsabilité aujourd'hui est de prendre du recul sur cette gestion municipale et de me retirer dès réception du courrier par vos services de ma charge d'adjoint au Maire.

Je resterai fidèle à la population Matelloise en siégeant en tant que conseiller municipal dans l'espoir d'un avenir plus serein et d'une gestion conforme de notre municipalité.

C'est avec tristesse et regret mais en responsabilité qu'aujourd'hui, Monsieur le Préfet, je vous demande d'accepter ma démission de mes fonctions de Maire-Adjoint.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet l'expression de ma plus haute considération.

Véronique Dulac »

Gwenaëlle Guerlavais :

Monsieur le Maire, ce qui est en train d'arriver ne concerne pas que les élus de la majorité, cela concerne l'ensemble des habitants de ce village.

Nous entendons parfois dire qu'il s'agit d'une « guéguerre entre élus ». Vous-même avez employé le terme de « putsch politique » dans la presse !

Ce n'est pas notre analyse au Collectif. Pas du tout.

Les 8 élu(e)s qui se désolidarisent de vous ont osé exprimer une opinion différente de la vôtre, ils ont osé assumer leurs fonctions d'adjoints et de conseillers municipaux et dire qu'ils n'étaient pas d'accord avec votre politique et vous... vous avez refusé de les écouter.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, il y a fracture au sein même de vos propres rangs.

En quoi, finalement, ce qu'ils disent, rejoint ce que nous, Collectif, disons depuis le début de notre mandat ? En quoi, finalement, ce qu'ils disent, rejoint ce qu'une partie des agents communaux dénonce ?

Les 8 élus de votre ex-majorité, le Collectif, une partie des agents dénoncent tous la même chose :

- l'absence d'écoute et de liberté d'expression,
- le refus du dialogue,
- l'agressivité et l'hostilité à l'égard de tous ceux qui ne pensent pas comme vous,
- ... et des entorses, pour ne pas dire plus, à la loi.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas avoir raison contre tous. Monsieur le Maire, je n'ai pas entendu de votre part, dans vos paroles ou dans vos écrits, à aucun moment, un mot d'excuse ou la reconnaissance d'une erreur.

A vous entendre c'est comme si, finalement, tout ceci n'était pas de votre faute. C'est la faute de vos élus qui se désolidarisent, c'est la faute de certains agents municipaux que vous n'hésitez pas à qualifier de « toxiques ». Un terme très violent, alors même qu'au regard de la loi, VOUS êtes celui qui doit les protéger.

Mais qui est le maire ? Qui est la personne en responsabilité depuis 5 mandats, soit 25 ans ! Qui est la personne qui gère le personnel communal ? Qui est la personne qui est censée représenter TOUS les habitants de ce village, et non pas juste un clan ou un groupe ? Qui devrait apaiser la situation et être un repère, stabilisateur, pour notre commune ?

Ce devrait être vous, Monsieur le Maire. Sauf que ce n'est pas le cas. Sauf que vous ne jouez pas ce rôle.

Au Collectif, il est hors de question pour nous de prendre parti pour un groupe ou pour un autre. Ca n'est pas notre logique, ce n'est pas dans notre ADN. Nous avons une ligne de conduite et nous restons cohérents et fidèles à nos principes et envers les Matellois et les Matelloises qui ont voté pour nous.

Ce que nous espérons ce matin, c'est que chacun prendra et assumera ses responsabilités.

Le Collectif prendra ses responsabilités ; nous ne nous défilerons pas.

Nous espérons que VOUS prendrez aussi toute votre part de responsabilité dans la situation « catastrophique » (ce sont vos propres mots) dans laquelle vous avez conduit notre village.

Alain Barbe :

Je vous remercie pour cette introduction même si vos déclarations divergent de celles de vos collègues élus. Evidemment, vous en vous doutez, je ne partage pas du tout vos analyses et vous l'avez très bien compris. En effet, je suis en désaccord avec vous sur bon nombre de points et c'est pour ça que nous avons aujourd'hui cette fracture.

Vous avez rappelé ici que je suis le maire de cette commune depuis 2001, après avoir été conseiller municipal en 1995. Je sais comment cette commune est structurée et comment elle a avancé. Je l'ai dit, on est à un tournant aujourd'hui et l'ensemble des collectivités locales doivent se remettre en question sur leur organisation, leur fonctionnement parce que oui, aujourd'hui, il y a des exigences nouvelles et vous êtes tous, autour de la table ici, en responsabilité pour le savoir, notamment vous les élus du Collectif qui, depuis le début du mandat, nous rappelez avec force et détermination que l'administration communale semble faillir trop souvent, notamment sur des questions juridiques ou organisationnelles.

Je ne sais pas si vous vous souvenez ici avec les collègues lorsque nous étions encore en groupe, d'en avoir eu des sueurs froides de l'ensemble des questionnements qui étaient les vôtres au Collectif et qui mettaient en doute notre organisation communale et notre compétence à apporter les bonnes réponses au bon moment.

Oui en effet, on est à un tournant. Peut-être que je l'ai constaté avant tous et j'en ai mesuré la différence depuis le tout début du mandat. Je voulais dire ici que mes derniers mandats de maire se passaient dans une ambiance évidemment très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui, puisque j'ai eu cette chance inouïe d'avoir une majorité soudée, quasiment sans opposition pendant les quatre mandats de maire que j'ai occupés. Autant vous dire que c'est très facilitant dans le fonctionnement du petit cadre de la mairie, notamment parce que vous n'êtes contrarié par personne et que l'administration fait son travail comme elle doit le faire et que les élus sont dans leur rôle, celui de travailler pour l'intérêt général de la commune, de construire et de constituer les projets pour lesquels elle s'est engagée, dans une certaine sérénité et je dirais même dans un certain confort.

C'est terminé. Cette époque-là est terminée. Aujourd'hui, il faut que tout soit bien dans les clous, tout doit être carré, tout doit être calé et je me suis rendu compte des faiblesses de notre administration. Et quand je parle de faiblesse, le mot est faible. Et chaque jour, chaque jour, se révèlent des dysfonctionnements, des dysfonctionnements qui sont profonds sur lesquels il va bien falloir remettre de l'ordre. Alors, je me suis employé à ça, visiblement ce n'est pas ce que j'aurais dû faire. J'aurais dû continuer à ronronner, à cacher la poussière sous le tapis, à faire semblant de ne pas les voir, de ne pas les mettre en évidence.

Je suis désolé, à partir du moment où j'en ai eu connaissance, j'ai essayé de remettre notre administration en ordre de marche, ce qui n'est pas évident. Parce que nous sommes une petite commune, je le rappelle ici et que nous n'avons pas les moyens d'avoir une organisation structurée avec une direction générale et des directions de services. Nous, on a ce qu'on appelle une secrétaire générale de mairie.

Le rôle du secrétariat général dans une commune rurale, c'est un rôle de directeur général des services. Seulement, je ne vais pas attribuer ce qualificatif, quoique désormais, les communes de plus de 2 000 habitants seront dans l'obligation de recruter des directions générales de services. Alors je le dis aujourd'hui, ça devient très compliqué. Et ensuite, on a quoi ? On a les services mais on n'a pas une structuration avec un directeur RH, on n'a pas un directeur financier, on n'a pas un directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. On n'en a pas bien évidemment les moyens. Ni les moyens financiers, ni les moyens humains vous vous en doutez. Je pense qu'on en est à un tournant aujourd'hui dans les collectivités locales et que ce qui se passe aujourd'hui sur la commune des Matelles, ça va se passer dans d'autres. Ça va se passer dans d'autres parce qu'aujourd'hui avec la loi sur la décentralisation, c'est bien gentil de renvoyer tout sur les communes mais derrière, il faudrait

aussi leur donner les moyens de pouvoir faire face à toutes ces difficultés. Et là, je le dis clairement aujourd'hui, ça devient très compliqué.

Alors, pour rajouter à ça, on est sur un mandat et par définition, lorsque qu'on parle de la gestion communale, il y a deux pôles. Il y a le pôle de l'administration que j'appellerais l'administration générale, centrale et puis, il y a le pouvoir politique. Le pouvoir politique, c'est le conseil municipal, c'est nous ici, autour de la table. Dix-neuf personnes, c'est-à-dire qu'on est aussi nombreux nous qu'il y a d'agents titulaires au sein de notre collectivité.

Vingt élus qui sont tous indépendants et qui ont tous la possibilité de solliciter les services pour leurs propres besoins, c'est-à-dire leurs projets politiques qu'ils portent soit individuellement, soit collectivement. Vous pensez bien que l'encombrement il est radicalement immédiat et c'est ce qui se passe actuellement. La faiblesse de l'administration qui n'arrive pas à faire tourner les services correctement et deux, les besoins qui sont, légitimes, des élus, qui fait que l'administration est en explosion totale. Voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Ça, il faut bien le comprendre. Alors oui, mon rôle, qu'est-ce que c'est maintenant ? Ce n'est pas simple. C'est d'essayer de faire en sorte de satisfaire les demandes qui sont faites par les uns et les autres, les élus, les élus de l'opposition et vous le savez, notamment Gwenaëlle, vous avez mis beaucoup de pression sur nous depuis un an, depuis cette élection municipale en pleine période de Covid, cette période très difficile, cette période si compliquée pour nous tous dans laquelle s'ajoute en effet, alors qu'on avait déjà une administration qui était déjà à la peine, avec des services qui sont aussi dans la difficulté, avec un programme politique qui était ambitieux et une opposition qui fait son travail et qui nous pose des questionnements qui sont notamment légitimes mais pour autant qui nous ont compliqué la vie, vous le savez.

Tout ça fait beaucoup. Alors, on peut me reprocher tout ce que vous voulez mais moi j'ai mon honneur et j'ai ma façon de faire et ma façon de travailler. Et moi, je n'ai pas changé. Moi, ça fait vingt ans que je suis le maire et ça fait 20 ans que j'ai la même relation avec les salariés de la commune. Alors, il faut les interroger. Parce que de qui parlez-vous ? De quelques-uns ? La masse salariale, elle est ce qu'elle est aujourd'hui. C'est plus de 30 agents et que je sache, j'ai eu beaucoup de retours, beaucoup d'encouragements et beaucoup de soutien de nombreux agents de notre collectivité. Et je veux que ça soit bien entendu ici. La réalité n'est pas dans un camp, elle n'est certainement pas dans un autre. Je ne l'ai certainement pas non plus mais ce que je vous avais demandé, c'était de patienter. J'avais pris acte de cet audit et je pense que c'était, vis-à-vis de vous, vis-à-vis de la population, vis-à-vis des salariés, c'était un acte fort. Cet audit a été commandé. C'est un audit qui, au départ, devait être technique. Puis il est devenu, il s'est orienté vers le risque psycho-social avec notamment la présence d'un psychologue, Monsieur Mahé, expert auprès des tribunaux de Montpellier qui est venu en renfort pour justement traiter cette partie et finalement, je dirais plus d'un audit organisationnel, on s'est orienté vers un audit qui a pris une autre forme, celle en effet du traitement psycho-social de notre commune avec l'identification de problèmes réels, notamment avec des problèmes intermédiaires entre les responsables des services et des équipes qui, il faut bien le dire aussi, tous les problèmes de notre commune et tout le mal être de notre commune ne reposent pas sur une seule et unique personne qui serait le secrétariat général.

Le problème est bien plus profond que ça et vous le verrez parce que ce n'est pas terminé. Il y a encore du travail.

Donc, j'avais commandé cet audit. L'audit était sur le point d'être terminé et d'être dévoilé. Il n'a pas été complet cet audit. Des agents n'ont pas été audités parce qu'il fallait faire vite, vite, vite, vite, absolument en sortir les résultats. Conclusion, des agents, notamment des écoles, n'ont pas été audités et une personne n'a pas été auditée et je voudrais que vous l'entendiez ici aujourd'hui. C'est la secrétaire de mairie, ce qui est quand même incroyable, la seule personne à ne pas avoir été auditée. Je suis désolé mais sachez que c'est une réalité. Ça aurait été bien qu'on l'entende parce que quand on parle de risque psycho-social, il faut aussi se mettre à tous les niveaux. Donc, on n'a pas attendu. Vous êtes venus, mes chers camarades qui aujourd'hui, vous êtes dissociés et qui souhaitez porter ici connaissance de votre démission de vos fonctions. Vous êtes venus en effet, me dire que c'était plus possible pour vous de travailler avec la secrétaire générale de mairie. Je peux l'entendre mais ça, c'est votre posture de début que vous avez dû véhiculer ? La secrétaire générale de mairie vous a depuis

accordé tout le temps que vous souhaitiez, toute l'énergie qui était nécessaire à faire avancer vos dossiers, on peut l'entendre mais n'oubliez pas qu'elle est limitée aussi dans sa capacité à faire lorsque, à côté, la pression administrative est telle que je la connais aujourd'hui.

L'audit a été révélé, malheureusement je dirais, j'ai presque envie de dire, la place était déjà faite puisque nous étions déjà dans une rupture entre nous. C'est bien dommage. J'aurais aimé attendre au moins ce temps pour qu'on puisse ensuite continuer à travailler comme j'ai toujours fait depuis 20 ans sur cette commune, en concertation et on aurait pris ensemble les bonnes décisions pour notre commune. Rassurez-vous, la secrétaire générale de mairie ne reviendra pas aux Matelles. Si c'est ce que vous voulez entendre, je vous le dis officiellement en conseil municipal, pour deux raisons. La première c'est tout simplement parce que ce n'est plus possible pour elle d'être ici et d'être en face de vous après tout ce qui a été dit sur elle. Bien évidemment, ce n'est plus possible. Deuxièmement, je me rends compte qu'il va falloir structurer notre commune autrement et nous avons organisé, il y a 48 heures de cela, une réunion sur comment imaginer notre commune, comment la réorganiser. Comment produire un nouvel organigramme et tout ce qui sera nécessaire à cet organigramme. Un organigramme sans noms, d'ailleurs. Un organigramme afin d'optimiser notre commune, de la tourner vers le 21^{ème} siècle, lui permettre d'avoir enfin des procédures, enfin des fiches de poste, enfin un régime indemnitaire, enfin des prospectives et des perspectives pour pouvoir travailler sereinement, que ce soit dans le monde des élus, que ce soit dans le monde administratif, technique ou des autres services. Oui, je le souhaite de mes vœux. Rassurez-vous, je ne suis pas très à l'aise dans cette situation, vous l'avez compris. Huit élus qui se détachent, trois élus d'opposition ... Une équipe de huit (*nota bene – précision du Collectif : 7 élus plus le maire lui-même*) qui me soutient encore et je les remercie ici pour leur fidélité et pour m'avoir accompagné ces dernières semaines pour tenir le service public. Parce que nous avons une responsabilité, tenir le service public et vous l'avez certainement oublié puisque Monsieur le Préfet est venu nous le dire ici, dans cette salle, la priorité le service public. Et c'est pour cela que j'ai préparé ce conseil municipal sans secrétariat général. Oui, je l'ai fait et je remercie ici Mélanie, une petite jeune fille qui m'a accompagné pour me faire le secrétariat, l'administration et la préparation de ce conseil. Oui, je l'ai préparé ce conseil et je vais vous le soumettre. Vous voterez en votre conscience, comme vous le souhaitez.

Moi, je suis ici et j'ai ma conscience. Je n'ai rien fait de mal. J'ai eu des disputes avec des personnels, oui. Il y a eu des mots, il y a eu des manques de respect. On ne manque pas de respect à son maire. Voilà la vérité. C'est la mienne et si vous voulez bien maintenant, je passe à l'ordre du jour parce qu'il est déjà copieux.

Note du Collectif : le maire fait part alors de ce que l'on nomme les « décisions du maire », c'est-à-dire les décisions prises par le maire sans avoir à consulter le conseil municipal.

Diagnostic Accessibilité école

Vidéo Début : 00.26.48

Diagnostic accessibilité personnes à mobilité réduite pour l'école élémentaire : coût : 800 € HT soit 960 € TTC.

Convention de mission architecte conseil pour 2021

Video Début : 00.27.09

Il s'agit de renouveler la mission d'assistance et de conseil dans le cadre des diverses démarches en matière d'architecture et d'urbanisme concernant notre commune des Matelles. Les missions consistent à la réalisation d'APS (Avant-Projet Sommaire) à la demande de la commune, la participation au CTU (Comité Technique d'Urbanisme) pour analyse des dossiers d'urbanisme avant transfert au service instructeur de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et du conseil en urbanisme et en gestion de patrimoine.

Montant de la mission forfaitaire annuelle : 10.000,00 € HT, soit 12.000,00 € TTC.

Concessions cimetière

Video Début : 00.28.01

Décision 68 :

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal N°153 : concession nouvelle pour 50 ans pour la somme de 450€

Décision 69 :

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal N°153 : concession nouvelle pour 50 ans pour la somme de 450€

Décision 70 :

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal N°153 : concession nouvelle pour 50 ans pour la somme de 450€

Convention de vérification technique avec Qualiconsult exploitation

Video Début : 00.28.16

Convention avec Qualiconsult exploitation concernant la surveillance de la qualité de l'air intérieur aux écoles (centre scolaire et restauration scolaire et locaux associés) pour un montant de 3494 € HT soit 4192,80 € TTC

Entretien de l'école élémentaire Cristal Net

Vidéo Début : 00.28.48

Convention avec la société Cristal pour des prestations de ménage dans les locaux scolaires du 18 au 31 mars pour une prestation de 2175€ HT soit 2610€ TTC

Note du Collectif : cette prestation de ménage vient suppléer les absences du personnel, en arrêt maladie

Alain Barbe :

Voilà pour les décisions du maire. Est-ce que ça suscite des questionnements, des besoins d'information ?

Pierre Ader :

Merci. Je vais essayer de faire court. Voilà, ce sont des questions qui avaient déjà été évoquées à l'époque, notamment les missions d'architecte et l'entretien des locaux. Je m'étais déjà interrogé l'année dernière sur cette mission d'architecte qu'on renouvelle depuis maintenant 20 ans sans demander de devis comparatifs.

En soi, c'est une lourdeur administrative, on le sait tous. Je suis le premier à dire que des fois, c'est compliqué mais il est bon quand même que les entreprises qu'on prend de longue date, de faire, pas un appel d'offres mais au moins de mettre un cahier des charges et d'essayer de voir si d'autres entreprises peuvent solliciter, alors pour l'architecture c'est vrai qu'on a un architecte conseil qui travaille pour la commune, mais pour rejoindre ce que disait Alain, le Collectif nous le faisait remarquer, il faut respecter la procédure.

Je suis étonné de voir que et je pose la question, de voir si d'autres devis ont été demandés par rapport à ces missions d'architecte. Ce sont quand même des sommes de plusieurs milliers d'euros depuis un certain nombre d'années.

Pareil pour l'entretien des locaux, j'avais évoqué, on était dans l'urgence dans la période Covid, je pense qu'on est tous satisfaits du travail effectué par Cristal mais il serait, à l'époque j'avais demandé, il serait bon de voir si on pouvait avoir des devis comparatifs parce qu'en fait, on sait que sur ce type de marché public, la loi est assez claire, il faut une multitude d'offres et ne pas toujours utiliser la même et d'ailleurs c'est ce que j'avais fait, moi le premier, on avait l'habitude de passer toujours par la même, Consuel (pour la sécurité électrique) ou SOCOTEC (amélioration de performance), essayer de varier un peu les entreprises pour éviter qu'on travaille toujours avec les mêmes. Donc, j'aimerais savoir si des devis comparatifs ont été faits avec d'autres entreprises.

Alain Barbe :

Donc, je vais répondre clairement, Il n'y a pas de devis qui ont été faits, notamment sur la mission d'architecte conseil car il s'agit d'une mission un peu particulière qui nécessite une connaissance parfaite de notre commune et des habitudes, et tu le sais bien Pierre, puisque Nicolas Garcia nous accompagne depuis de nombreuses années. C'est très facilitant pour nous, notamment dans cette période particulière, où on a beaucoup, beaucoup de dossiers d'urbanisme. La mission aujourd'hui d'ailleurs s'est aussi accélérée, tellement nous avons de dossiers à traiter. En effet, nous avons beaucoup sollicité Nicolas Garcia ces dernières années dans le cadre de sa mission. Nicolas Garcia, ne nous refait jamais, je dirais, le travail de ses APS (Avant-Projet Sommaire) et tu sais qu'elles sont nombreuses. On lui fait changer en permanence. Actuellement, on travaille sur les classes modulaires (NDLR : préfabriqués), vous le verrez tout à l'heure. Je crois qu'il en est à son 5ème ou 6ème scénario sur les classes modulaires. On a une souplesse, on a une habitude de travail, c'est vrai qui, aujourd'hui, ne nous a pas, je dirais, engagé à consulter et à faire d'autres devis. Ça serait effectivement nécessaire et j'envisagerai de le faire. Il en est de même notamment, concernant l'entretien de l'école où il y a fallu, au rebond, trouver une entreprise pour pouvoir répondre, puisque cette entreprise intervient du fait des absences des agents qui, comme vous le savez, sont des absences qui sont non programmées et qui arrivent le matin et sur lesquelles il faut répondre rapidement et là, on n'a pas eu le temps, très clairement, de lancer des devis sinon le ménage n'est pas fait. Donc, on est obligés évidemment aussi parfois, de réagir au rebond et c'est ce qu'on a fait pour les entreprises de ménage.

Vote des subventions aux associations

Vidéo Début : 00.33.14

Alain Barbe :

Je rappelle donc que c'est une délibération qui porte notamment, dans le cadre de l'adoption du budget primitif communal 2021 donc, il est clairement nécessaire de passer une par une, les attributions de subventions qui sont proposées à l'ensemble du tissu associatif. Cette enveloppe a été portée à 14 000 euros pour le budget que nous verrons dans un instant, donc plus 300 euros par rapport au budget de l'année 2020, au seul titre des nouvelles associations qui se sont créées et qu'il était important je pense pour le tissu associatif, de pouvoir montrer au travers du vote de ce budget, l'accompagnement de la municipalité, notamment sur leurs activités qui, je l'espère, vont pouvoir reprendre le plus tôt possible. Bien évidemment, on connaît aujourd'hui l'impact qui est celui vécu par les associations de notre commune. Alors, aujourd'hui, je vais passer une par une ces propositions de vote de subventions pour lesquelles vous pourrez bien évidemment apporter vos commentaires si vous le souhaitez. Je rappelle que pour les personnes qui sont dans les conseils d'administration des associations qui vont être citées, de bien vouloir s'abstenir, de ne pas prendre part au vote.

Dominique Séébold :

Je souhaiterais vous dire pourquoi je vais refuser de voter cette proposition de subventions aux associations matelloises, associations que je défends pourtant, de mon mieux, en tant qu'Adjointe aux associations depuis 7 ans.

Onze dossiers ont été déposés pour une demande totale de 6 310 euros. On nous propose d'attribuer 22 subventions. On nous propose d'attribuer à des associations qui n'ont rien demandé et même à des associations qui ont expressément demandé à ne pas en avoir cette année. Elles n'avaient pas d'activités et leurs frais fixes étaient couverts par la subvention que nous leur avons déjà accordée l'an dernier.

On nous propose même d'attribuer des subventions à des associations qui n'en n'ont jamais demandé comme le Comptoir des Possibles, Etat d'M ...

Surtout, on nous propose de voter l'attribution de subventions sans dossier, sans aucun des justificatifs légaux. Un principe de base en droit public, veut que toute subvention soit sollicitée et étayée par des éléments vérifiables par l'instance ordonnatrice. Alors pourquoi enfreindre ainsi la procédure ? Pourquoi une telle générosité avec les deniers publics dans une période budgétaire si contrainte, si difficile ?

Non, je n'ose pas penser qu'il pourrait s'agir d'un calcul politique méprisant nos bénévoles engagés, nos présidents et présidentes dévoués en les jugeant incapables de voir cette manœuvre.

C'est donc ainsi qu'on procède maintenant aux Matelles ? En faisant fi des dossiers, de la légalité, de tous les justificatifs comme le bilan obligatoire et même l'indispensable attestation d'assurance des associations ?

Est-il juste, est-il équitable ?

Nicolas Maurin, en sourdine Marc Soler et Alain Barbe qui interrompent Dominique Séébold :

Vidéo Début : 00.38.10

Arrête, c'est bon, ça va. Chacun son tour, ça va. Merci, c'est gentil ...

Dominique Séébold :

Mais, on n'a pas à me couper la parole ! Il me reste deux phrases à lire. On n'a pas à m'empêcher de les dire. Pourquoi est-ce qu'on m'empêcherait ?

Alain Barbe :

Oui, bon allez, vas-y, vas-y ...

Dominique Séébold, qui reprend :

J'appelle donc de mes vœux une intervention de la Cour Régionale des Comptes, qui viendra établir pour notre commune un budget sincère et fiable où les subventions aux associations figureront en bonne place, pour celles qui l'auront elles-même demandé, dans le respect du droit et de l'équité.

Et c'est pourquoi je ne voterai pas ce budget et j'espère que vous non plus.

Alain Barbe :

Alors, Madame Séébold, je vais faire déjà une première réponse. On aurait bien aimé entendre ce que vous venez de dire avant la séance du conseil et dans le cadre de la préparation du budget, ce qui n'a pas été le cas. Je parle sous votre contrôle mes chers camarades élus mais je ne crois pas avoir eu de retours cette année, dans la préparation budgétaire de vos éléments à part dans cette pochette (Alain Barbe agite une pochette de couleur violette) que vous avez déposée une semaine avant le conseil et qu'il a fallu que je regarde une par une pour savoir ce qu'il en était. Où est votre rapport d'analyse que vous venez de faire devant nous, Madame Séébold ? Avec beaucoup de culot, je trouve.

Vous n'avez pas préparé le budget, Madame Séébold, voilà la vérité.

Dominique Séébold qui essaie d'intervenir :

Et je vous l'aurais présenté quand ? Il n'y a pas eu de réunion préparatoire.

Alain Barbe :

Vous n'avez pas à me répondre comme ça, je vous ai laissée parler. Vous n'avez pas préparé le budget 2021 des associations, un point c'est tout.

Ma proposition est la mienne. Elle sera validée par d'autres. Vous la refuserez, il vous appartient de le faire.

La stratégie n'est pas la même que la nôtre, visiblement, sur cette approche des associations matelloises. En effet, j'ai considéré que la reprise des activités associatives allait se faire avec, je l'espère, beaucoup d'engouement dès 2021. Comme vous le savez, la réalité des choses, c'est ce compte administratif qui le traduira. Si les associations ne veulent pas recevoir cette subvention, ils la refuseront bien évidemment. Je vous rappelle que c'est dans le cadre d'un budget primitif et que donc, nous faisons des propositions.

Et moi, je suis pour proposer des subventions et même à certaines qui n'en n'ont pas. Nous avons toujours accordé, en tous les cas je l'ai toujours fait lorsque j'étais maire ou quand j'étais président de l'office municipal

des associations, on a toujours accordé une subvention à une association à partir du moment où ses activités rendaient un service à la population.

Alors, là votre situation, excusez-moi mais on aurait dû en avoir pris connaissance avant, désolé j'ai préparé le budget sans avoir cette information. C'est facile aujourd'hui de venir faire cette déclaration publique, vous voterez contre, c'est votre choix. Moi, je m'en suis expliqué et donc, je proposerai les sommes et vous répondrez ligne par ligne. Je vous le rappelle, ce sont des subventions qui sont votées association par association. Il vous appartiendra de le faire.

Gwenaëlle Guerlavais :

Vidéo Début : 00.41.35

Nous voudrions également expliquer ce vote parce que ce conseil a suscité pas mal de tensions, autant qu'on se dise les choses On a dit tout à l'heure qu'on prendrait toutes nos responsabilités, je pense que le moment est arrivé. Ce n'est pas un secret, nous l'avons déjà annoncé publiquement, nous ne voterons pas le budget 2021, comme d'ailleurs nous n'avons pas voté le budget 2020.

Un budget, ce n'est pas qu'un acte financier. C'est un acte politique, c'est la traduction d'un programme et il ne vous a pas échappé qu'en 2020, le Collectif portait une alternative avec un programme davantage tourné vers l'écologie, le social, l'écoute, la transparence et la démocratie.

Ce matin, nous allons fidèles à nos valeurs et nous ne voterons pas le budget. Evidemment, ce matin, c'est un budget un peu particulier, pas comme les autres et je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler puisque, soyons clairs, ce budget, pour nous, il est insincère.

Votre adjoint aux finances, Pierre Ader, d'ailleurs, a officiellement refusé, auprès du Préfet, d'assumer la responsabilité de l'élaborer faute de documents nécessaires. Ce budget, il n'est ni sérieux, ni fiable et à sa lecture, nous sommes incapables de dire si nous avons réellement les moyens des dépenses que vous nous proposez. Et ça, ça nous conduit à des choix douloureux.

Comment voter des subventions à des associations si on ne sait pas si on a les moyens de les payer ? Comment voter pour la création d'un centre technique communal si on a les moyens de le payer ? Comment également voter l'extension de l'école maternelle alors que nous ne savons pas si nous avons les moyens de le payer ? Ce n'est pas possible.

Alors ce matin, en toute responsabilité, je le répète encore une fois, le Collectif a décidé de voter non à toutes les dépenses que vous proposerez.

Alors, nous savons très bien, car nous en avons l'habitude, que vous aurez beau jeu de colporter une vision déformée de notre vote. Vous avez déjà commencé en tenant évidemment des propos négatifs à notre égard. « Le Collectif a voté contre les associations », « le Collectif a voté contre les parents », « le Collectif a voté contre les enfants »... C'est faux.

Et ce serait même scandaleux de le dire parce que ce serait alors un mensonge. Ce matin, Monsieur le Maire, nous allons voter contre la situation financière dramatique dans laquelle vous nous avez mis, contre vos méthodes, contre votre gouvernance et votre politique, et nous sommes désolés que les Matellois et les Matelloises en soient les premières victimes.

Alain Barbe :

Je trouve votre intervention assez paradoxale, assez bizarre. Nous parlons des subventions aux associations et vous êtes déjà partie sur la notion de budget. L'acte de voter des budgets pour des subventions aux associations, certes c'est une somme à inscrire au budget.

C'est une somme, je vous le rappelle, de 14 000 euros que je propose. Ça représente d'ailleurs, je ne vais pas vous faire ici l'affront du calcul, un pourcentage extrêmement mince. Enfin, bon, il vous appartient de prendre cette trajectoire ou de ne pas la prendre, ça ne me pose aucune difficulté. Vous venez de me faire un procès, je dirais, en amont déjà de la présentation du budget, qu'on n'a pas encore vu dans le détail d'ailleurs, tout simplement déjà pour dévoiler, je dirais, votre futur vote mais qui est connu puisque vous l'avez déjà annoncé Gwenaëlle sur les réseaux sociaux et dans toutes les communications que vous avez faites. Vous l'avez annoncé depuis plusieurs mois. J'ai bien compris que vous voteriez contre le budget de manière systématique, tout simplement parce que vous êtes élue de l'opposition. Et ça se respecte, il n'y a pas de soucis avec ça. Il n'y a pas de difficultés particulières. Néanmoins, vous ne pouvez pas refuser un budget et puis ensuite, dire que vous êtes d'accord pour valider telle ou telle opération. C'est une aberration.

Je rebondis aujourd'hui sur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Monsieur Kléber Mesquida à qui d'ailleurs je rends hommage aujourd'hui pour sa gestion, qui ne manquait pas d'ailleurs de faire savoir à l'ensemble des élus qui ne votaient pas le budget, qu'ils ne pouvaient ensuite se targuer d'être d'accord ou d'être favorable à un projet et de pouvoir notifier d'ailleurs à certaines communes comme quoi une subvention leur avait été attribuée

C'est facile de faire ça quand on n'a pas voté budget. Si vous n'allez pas voter le budget, vous n'allez pas voter le budget. Un point, c'est tout. C'est la totalité de ce qui est contenu dans le budget que vous rejetez.

N'essayez pas de faire des palabres et de trouver des détours. C'est ça la réalité. On ne vote pas le budget, on vote pas le budget. Après, vous l'avez expliqué, c'est très bien. Le public l'a entendu, nous l'avons entendu ici. Encore une fois, je le répète, vous êtes une élue de l'opposition, c'est votre droit le plus absolu et rassurez-vous, je ne vous attaquerai pas pour ça. Il n'y a pas de soucis là-dessus.

Je vais revenir à nos moutons et notamment au vote des subventions aux associations que je vais présenter ligne à ligne et sur lesquelles, je vais vous demander de voter à main levée.

Alain Barbe, suite au vote pour la première association qui fait apparaître 11 votes CONTRE et 8 votes POUR :

Si vous souhaitez voter contre pour toutes les associations, autant le dire tout de suite, on va gagner du temps. Est-ce que c'est la même chose pour toutes les propositions ? Donc, vous refusez le vote des subventions aux associations, on est d'accord ?

En résumé :

	2019	2020	2021	Propositions du CM	Votes	
					Pour	Contre
Comité des fêtes	3 000 €	2 500 €	2 000 €		8	11
Tennis	1 000 €	1 000 €	1 000 €			
Chasse	700 €	700 €	700 €			
Mon école et moi	800 €	1 000 €	1 000 €			
Matelles pétanque club	300 €	300 €	300 €			
Los Blanbecks	800 €	800 €	800 €			
Jardin des Matelles	300 €	250 €	250 €			
Foyer rural	3 000 €	3 200 €	3 200 €			
Euromédia	250 €	250 €	250 €			
Ecole de rugby	500 €	500 €	500 €			
Ecole de musique	1 500 €	1 500 €	1 500 €			
La folie des polars			100 €			
Club du Lirou	800 €	800 €	800 €			
Ciné vidéo club			- €			
Trait d'union			- €			
Etat d'M			200 €			
Le comptoir des possibles			100 €			
Batucapic	400 €	400 €	400 €			
Ptchoune du pic			200 €			
Anciens combattants		150 €	150 €			
Gambettes Matelloises	100 €	250 €	300 €			
One Black Cat		100 €	250 €			
	13 450 €	13 700 €	14 000 €			

- **Votes POUR : 8**
- **Votes CONTRE : 11**

Pierre Ader :

Tout à fait. Ça rejoint l'idée du budget qui est une enveloppe globale et pour nous, je l'ai déjà évoqué, c'est fini. C'est l'adjoint aux finances démissionnaire qui parle, autant je ne rejoins pas le Collectif sur tout mais pour le coup effectivement, certes on vote ligne par ligne pour chacune des associations - pour ma part, sous le mandat précédent, j'ai toujours voté pour - mais je n'aurai pas de remords à voter contre dans le sens où c'est inclus dans le budget primitif qui, pour moi, je l'ai déjà dit par mail, n'est pas clair et ne concorde pas avec le compte administratif vis-à-vis des dépenses, des choses qu'on ne connaît pas, et le reste à réaliser, etc.

Donc, effectivement l'urgence et la situation administrative ont fait qu'on n'a pas eu les éléments, ça je le regrette tout à fait, malgré qu'on ait sollicité dans nos mails, en les demandant depuis le mois de janvier au Secrétariat Général. Donc, c'est une position globale, ce n'est pas les associations qu'on cible. Ayant été pendant

de longues années au Comité des Fêtes, ce n'est pas avec plaisir que je vote contre mais c'est sur la trame du budget général. Voilà pour l'explication.

Alain Barbe :

Très bien. Eh bien, écoutez on va poursuivre puisque ... je conclus donc, il y a un vote contre les propositions qui ont été faites pour le vote des subventions aux associations.

Vote du taux des taxes 2021

Vidéo Début : 0.50.22'

Alain Barbe :

Vous avez dans la note de synthèse l'ensemble des éléments concernant ces votes de taux de taxe. Il est notamment rappelé qu'il y a aujourd'hui 2 impôts locaux : la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui doivent être délibérés, même si la taxe d'habitation maintenant est supprimée et a été reprise dans une autre forme de calcul, notamment des compensations au niveau des dotations d'Etat. Concernant la fiscalité, il y a une augmentation des bases qui a été constatée qui est de 2,08% entre 2020 et 2021, ce qui porte un produit d'imposition fiscal à 2 292 200€ et qui donne un produit de référence fiscale de 930 447€.

Comme vous le savez, la taxe d'habitation qui était connue qui est figée à 14,58%, la taxe du foncier bâti est de 18,36% et la taxe départementale 2020 qui était perçue par le Département à hauteur de 21,45% est venue renforcer la taxe foncière, portant celle-ci à 39,81%. Je rappelle le taux de la taxe foncière non bâti de 105,70%. Tout ceci conditionne donc une recette fiscale de 1 019 357€.

Je rappelle ici que ce qui concerne les résidences secondaires sera toujours perçu par la commune, les nouveaux taux vont être votés à partir de 2023. Pour l'instant il n'y a pas de taux à voter sur ces taxes. Donc aujourd'hui il est question de maintenir les taux actuels, sachant qu'on a été obligés d'intégrer la part de la taxe foncière du Département, ça ne change pas grand-chose pour nous. Avez-vous des questions par rapport à cette fiscalité et à cette proposition de maintien des taux ?

Pierre Ader :

Je suis désolé, toujours dans le même registre, le fait que la crise politique arrive après le vote du budget aurait été plus simple pour moi. Voilà comme le disait Mme Séébold, on ne s'est pas vus depuis le 3 mars en réunion de bureau donc on n'a pas pu discuter de tout ça.

Même si sur le fond on est tous d'accord sur le taux des taxes et le fait qu'elles n'augmentent pas, puisque la pression fiscale est assez forte sur les habitants pour ne pas en rajouter. Mais c'est en corrélation avec le vote du budget, si le budget derrière est sincère, on peut voter un taux de taxe stable. Mais si derrière il nous manque de l'argent, est-ce ce taux qu'il faut voter ?

Les dépenses faites sont des choix politiques, mais malheureusement, je le répète, j'en suis navré, mais tout tombe au mauvais moment. J'en réfère à mon mail envoyé à tout le monde. Chacun comprendra dans les explications pourquoi ces votes de taux sont compliqués pour moi.

Alain Barbe :

Il y a quelque chose quand même qui me gêne un peu, c'est que vous avez l'air de soulever la sincérité du budget qui va vous être présenté, c'est quand même assez incroyable.

Note du Collectif : un budget « insincère » est un budget voté en équilibre, mais dont le conseil municipal sait parfaitement qu'il ne tient pas la route et que les grandes lignes budgétaires ont été faussées).

J'ai quand même là des questionnements assez particuliers. Le budget est un budget prévisionnel qui, me semble-t-il, est tout à fait conforme à la réglementation, notamment il est équilibré en dépenses et en recettes et il me semble qu'il vous a été communiqué et que vous pouvez y voir à l'intérieur qu'il n'y a pas de, comment dire, de situation si particulière que ça. Je crois qu'il faudrait être un peu plus honnête dans les positionnements, notamment par rapport à ces propositions de budget. Ça reste une proposition de budget, ça reste un budget prévisionnel. Bien évidemment nous n'avons pas aujourd'hui encore voté le compte administratif, vous savez qu'on a la possibilité de voter le compte administratif jusqu'au mois de juin, et que le vote du compte administratif n'a pas été possible, tout simplement parce que nous n'avons pas eu le rapprochement entre le compte de gestion, qui est piloté par la trésorerie, et le compte administratif piloté par la commune. Il y a encore eu d'ailleurs des ajustements et je n'ai pas encore aujourd'hui la version définitive du compte de gestion, il y a encore eu des écritures qui se sont passées en début de semaine et je vous rappelle qu'ici la mécanique du budget est que la date butoir était le 15 avril et qu'elle a été reportée au 17. Donc il n'y a pas le choix aujourd'hui de voter un budget et rassurez-vous le budget je ne l'ai pas fait comme ça, je dirais par-dessus la jambe comme on pourrait le laisser penser aujourd'hui au cours de cette séance, mais bien en appui des comptes administratifs constatés, et procédé que j'ai quand même fait l'analyse budgétaire du compte administratif 2020 qui a la marge sera légèrement peut être rectifié mais bon, je dis à la marge.

En tous les cas, j'ai suffisamment de données pour pouvoir vous proposer ce budget, qui est mis au vote aujourd'hui. Donc je souhaiterais qu'on remette les choses un petit peu dans l'ordre. J'ai l'impression qu'on est une bande de rigolos et qu'on a construit, M. Ader, un budget à la sauvagionne ; ça me dérange beaucoup.

Tu t'es plaint de ne pas avoir eu les données pour pouvoir faire ce budget. Je te rappelle que j'ai donné des accès au logiciel, me semble-t-il, en tout début d'année, et comment crois-tu que j'ai préparé ce budget ? Moi je n'ai pas de secrétaire générale depuis plus de 15 jours, presque trois semaines bientôt et le budget je l'ai préparé. Et je m'en suis débrouillé, j'ai été chercher les informations, et j'ai été chercher les données de l'année écoulée et je l'ai construit ce budget. Ah oui, je l'ai construit certainement un peu seul, quoi que non, parce que j'ai des collègues ici, qui ont participé à ce travail, et je vous rappelle aussi qu'il y a encore des élus qui sont présents ici, 8 élus qui sont avec moi (*note corrective du Collectif : 7 élus*), et avec lesquels nous avons travaillé pour la préparation de ce budget.

Pierre Ader :

Je n'ai pas employé le terme de rigolo, je ne me permettrais pas, comme j'ai dit ce vote du budget ne tombe pas au bon moment. Tu me dis que tu as analysé le CA (*Compte administratif = dépenses et investissements réalisés*), moi le CA je ne l'ai pas eu.

Ça reste quand même ce qu'on appelle un budget primitif, vous faites le point sur ce qui a été dépensé etc. Il y a eu un précompte du compte de gestion qui a été envoyé début mars, comme je l'expliquais, mais il me faut un CA pour comparer avec 2020.

Le logiciel finance, j'ai eu les accès fin février. Au titre de non élu technicien, puisqu'apparemment il ne faut pas qu'on le soit technicien, je ne suis pas en mesure encore d'exploiter ce logiciel à 100%, je m'en excuse.

J'avais demandé d'ailleurs à la secrétaire générale de me former sur ce logiciel technique. J'ai été élu en juin l'année dernière donc il n'y a même pas un an, adjoint aux finances. Bref, le compte de gestion fait par exemple

apparaître un déficit de 230 000€ sur l'investissement, on est quand même sur des sommes qui ne sont pas négligeables, est ce qu'il y a des erreurs ?

Un autre constat rencontré, il y a eu des erreurs entre compte de gestion et compte administratif, donc fatalement c'est compliqué pour moi de considérer un budget qui soit sincère.

Et à juste titre, j'ai demandé les éléments, j'ai quand même envoyé les éléments sur le budget investissement, d'ailleurs ils sont repris dans la note de synthèse, avec des taux de subvention que j'avais estimés, etc. Mais comme les demandes n'ont pas été déposées, bon nombre d'entre elles attendent, aller-retour, rebelote.

On vote quelque chose, on ne sait pas avec quel financement. Des fois, il faut se laisser du temps pour ces retours. En tout cas pour moi j'ai ma conscience plus que tranquille, je l'ai déjà écrit par mail au sous-préfet.

Pour moi je n'avais pas les éléments et je ne les ai toujours pas. Concernant le budget primitif, je ne doute pas du travail qui a pu être fait, mais il y a certaines interrogations qui restent et qui seront soulevées après.

Alain Barbe :

On va passer au vote donc concernant cette proposition du maintien des taux tels que je les ai précités.

- **Votes POUR : 8**
- **Votes CONTRE : 11**

Budget budget principal 2021

Vidéo Début : 0.59.45

Alain Barbe :

C'est le budget qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui seront autorisées, qui peuvent être prévues pour l'année en cours, l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité donc sa date limite de vote a été fixée au 17 avril 2021. Je rappelle que, par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité de cofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune, d'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et ne pas recourir à l'emprunt, de mobiliser les subventions à chaque fois que possible.

Les premières données de ce petit rapport qui vous a été transmis, ce sont les données de population, de croissance de population, croissance qui a été établie entre 2015 et 2020 à + 223 habitants, soit une croissance de 13% sachant que cette croissance est particulièrement présente pendant les 2 années 2015-2016 avec ensuite en 2017-2018-2019 une croissance assez régulière de très peu d'habitants supplémentaires, autour de 20, et un constat de baisse de population en 2020 de - 12 et un prévisionnel 2021 de -14.

Une présentation de l'adoption du tableau des effectifs a été actualisée par la dernière délibération, celle du 17 juin 2020. Il y a bien évidemment dans cette présentation uniquement les emplois de fonctionnaires, avec les différents postes de nos services administratifs, avec un poste titulaire de rédacteur principal, 2 postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe (un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe), ensuite en cadre d'emplois des adjoints techniques un titulaire avec un adjoint technique principal 1^{ère} classe, un adjoint technique principal 2^{ème} classe, et ensuite 5 agents titulaires et un

stagiaire en adjoint technique. Cadre ATSEM donc ATSEM principal 2^{ème} classe, 2 postes, cadre d'emploi des animateurs, 2 titulaires et 2 stagiaires en adjoints d'animation. Cadre d'emploi culturel, adjoints du patrimoine 2 postes et un poste de police municipale.

A cela s'ajoute bien évidemment les Contrats à Durée Déterminée et Contrats à Durée Indéterminée et autres contrats non permanents pour les séjours, les vacances, les besoins occasionnels que ce soit pour les besoins d'entretien des locaux ou que ce soit pour des besoins de surveillance ou d'autres besoins de la commune.

En cette période particulière s'ajoutent des personnels extérieurs pour répondre occasionnellement aux besoins de la commune, notamment en termes de secrétariat et ressources humaines.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour la section de fonctionnement, il est voté par chapitre, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

Globalement, la section de fonctionnement a été présentée avec un montant en dépense de 1 846 429€, avec des dépenses de virement exceptionnel de 194 860€ portant le total des dépenses de fonctionnement à 2 041 289€, équilibrés en recettes pour un montant de 2 041 289€. J'ai repris les dépenses de fonctionnement par habitant, les charges de caractère général sont a priori stables, voire légèrement en baisse. Les charges de personnel sont en augmentation, on donnera les explications tout à l'heure. Autres charges de gestion courante légèrement au-delà, les charges financières sont en baisse.

Je rappelle que le budget des associations ça représente 0,7% du budget de la commune.

Charges financières : ce sont les intérêts des emprunts contractés, 37 750€.

Le virement à la section d'investissement : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement prévisionnel est de 194 860€.

Je rappelle qu'il sera porté également dans ce rapport et au compte-rendu le tableau des indemnités mensuelles des élus 2021 pour l'ensemble des élus municipaux, qu'ils soient maire, adjoint ou conseiller délégué y compris l'ensemble des missions qui pourraient être hors de celles de la commune notamment la mienne en tant que Président de la communauté de communes du grand Pic Saint Loup.

La fiscalité on vient d'en parler, alors concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent des remboursements de salaires par l'assurance maladie notamment lorsque les agents sont en arrêt, sauf pour les agents qui ont été déclarés en ASA (Autorisation spéciale d'absence pour les personnes vulnérables, en lien avec le Covid), pendant la période du COVID il y a eu cette disposition particulière où il n'y a pas de remboursement des frais concernant les absences des agents.

Les produits des services et du patrimoine, ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des concessions du cimetière, et des remboursements de travaux et locations de salles, aux cotisations de la médiathèque, la contribution des familles aux activités périscolaires pour 161 500€, représentant 10% des recettes.

Les impôts et taxes : il s'agit des impôts locaux, des attributions de compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité, pour 1 173 186€, soit 57% aujourd'hui des recettes de notre commune.

Les dotations de l'Etat : dotation forfaitaire, dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et Participations des communes aux investissements des écoles, recettes de la CAF pour les activités de loisirs, représentent 30% pour un montant de 607 003€.

J'informe ici que dans le cadre des derniers travaux qui ont été engagés notamment pour les locaux scolaires, en coopération avec les communes voisines, nous avons mis en place un tableau d'amortissement des investissements de manière à pouvoir faire contribuer les communes voisines à ces investissements par le versement d'une dotation en fonctionnement qui est perçue par la commune chaque année. Elle a été évaluée à 14 326€ pour la commune de Saint-Jean-de-Cuculles et à 15 159€ pour la commune du Triadou, qui vient s'ajouter au coût du fonctionnement des écoles qui sont calculés chaque année au regard des activités

différentes des écoles de manière à bien répartir l'ensemble des charges du fonctionnement de l'école. Sachant que ces calculs d'amortissement ont été réalisés au regard de la population constatée sur ces deux communes, et que le fonctionnement, lui par contre, est calculé à partir de la population des enfants accueillis.

La section « produits de gestion courante » correspond aux logements communaux et locaux, notamment avec les loyers qui sont perçus par la commune. Je précise ici que le loyer de Présence Verte n'a été constaté que pour 2 mois puisque Présence Verte a quitté les locaux, c'était prévu. On va pouvoir réorganiser l'ensemble de ces locaux.

La trésorerie sera encore là pour l'année entière, elle devrait normalement quitter notre commune en 2022. Et puis il y a les nouveaux locaux qui sont occupés, les anciens locaux de la Poste qui sont désormais occupés. Et puis il y a également les logements de fonction et le bar brasserie.

Concernant les charges à caractère général, elles regroupent les prestations de service, le coût des fluides, le carburant, les fournitures et le petit matériel, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, télécommunication, les cérémonies et les animations. Ça représente 622 300€, soit 34% du budget.

Les dépenses de personnel, c'est le chapitre 012 : la masse salariale qui inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail pour 1 051 400€, à hauteur de 56%.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des frais du service incendie, indemnités des élus, scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles publiques, ça c'est les factures qu'on reçoit, et des subventions versées aux associations, tout ça pour un montant de 134 979 €, soit 7% du budget.

Section investissement. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier et de matériel informatique.
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) OU (PUP) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.
- Sur la commune, le budget investissement est voté par opération. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

Le budget d'investissement a été évalué à 945 942€ hors taxe, avec l'extension de l'école maternelle, 5^{ème} classe dont le montant n'est pas encore précisé, il a été estimé à 160 000€, il pourrait être moindre mais pour l'instant nous n'avons pas encore la précision, nous l'aurons dans les prochains jours.

- Voirie Moularès et Tour de Vias 186 478€ HT. L
- La rénovation énergétique de l'école élémentaire 245 000€.
- Rénovation énergétique de la salle Albertine Sarrazin 45 000€.
- L'étude urbaine 44 500€.
- Equipement Police Municipale (armement) 2 300€.
- Informatisation de l'école : classes mobiles 57 339€.
- Les opérations fonds de concours CCGPSL et le nouveau centre technique municipal 205 325€.

Il a été calculé par rapport à l'ensemble de ces investissements, le calcul du fonds de compensation de la TVA qui pourra compenser l'ensemble de ces investissements pour 191 221 €.

En ce qui concerne les subventions, extension de l'école maternelle, on a une notification de l'état qui est finalement de 30% par rapport au montant annoncé, donc il va se caler par rapport à ce montant mais elle est déjà annoncée pour 35 000€. Montant de l'Etat sur le modulaire. Il y a également une subvention en attente au Département de l'Hérault donc qui nous demande sur quelle opération nous devons la flécher, elle sera de

l'ordre de 30 000€. Une subvention a déjà été notifiée et reçue, qui concerne le plan de relance de l'Etat, dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école élémentaire pour un montant de 196 000€. La subvention pour la rénovation énergétique de la salle Albertine Sarrazin n'a pas été notifiée.

L'étude urbaine fera certainement partie de la subvention du Département de l'Hérault pour un montant de 17 800€ avec une subvention de 5 000€ qui a été attribuée dans le cadre des fonds de concours à la CCGPSL.

Equipement police municipale, il n'y a pas de subvention. Informatisation de l'école, il devait y avoir une subvention mais je pense qu'on est complètement dans les choux au niveau de la demande d'accompagnement financier au regard d'un dossier qui n'a pas été finalisé.

8 opérations de Fonds de concours ont été déposés à la Communauté de communes avec une subvention attendue de 30 000€. Le nouveau centre technique communal, le montant de la subvention espérée de 61 598€ (*NDLR : montant supposé car inaudible à la lecture de la video enregistrée*) correspondant aux 30% des subventions qui a été demandé par l'Etat, je ne suis pas certain que vous l'ayez. [...]

Ce qui fait un budget d'investissement pour un montant de 1 280 730€ ayant compris les programmes dont je viens de vous donner lecture plus le remboursement du capital des emprunts qui est de 85 600€, portant la somme à 1 280 730€. Et en recettes, avec les recettes des subventions du département, subvention de l'Etat, subvention de la Région et autres subventions pour un montant que je n'ai pas calculé, les subventions d'investissement et les fonds de compensation de la TVA, l'emprunt fictif et enfin la taxe d'aménagement du PUP, et le virement à la section d'investissement de 194 859,92€. Ce qui équilibre au total dépenses et recettes pour 1 280 730€.

Pour vous rappeler quelques notions concernant l'encours de la dette 1 280 428€ soit une dette de 627,04€ par habitant. L'annuité de l'exercice 2021 avec un remboursement du capital de 85 600,98€ et remboursement de l'intérêt 37 750,32€.

Note du Collectif : tous ces informations sont contenues dans le document comptable appelé « Budget M14 », où tout est détaillé, et qui est public. Il suffit de le demander à la mairie.

Alain Barbe :

Voilà ce que je voulais vous donner comme explications concernant le budget, avez-vous des questions complémentaires ?

Pierre Ader :

Je vais essayer de faire bref. Sur le tableau des effectifs qui date de juin 2020, on a été étonnés de voir aux services techniques 8 postes, de mémoire il n'y a jamais eu 8 agents titulaires aux services techniques, donc si je fais le compte, ce tableau d'effectif m'étonne. [...] De mémoire je crois que le maximum qu'on ait eu, c'était 5.

Alain Barbe :

Je peux répondre, comme ça ce sera fait. Dans la filière technique il y a aussi des agents des écoles.

Pierre Ader :

Ok, merci. Pour ce qui est du budget, je vais revenir un peu sur ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est vrai que sans compte administratif, et les problématiques avec le compte de gestion, on n'a pas l'affectation des résultats. Cette affectation des résultats nous permet de flécher, espérons-le, du positif soit en investissement soit en fonctionnement.

Même si on a jusqu'au 30 juin pour le voter, il est quand même bien de, toutes les communes aux alentours ont déjà voté leur Compte Administratif (CA) avant de voter leur budget primitif, de le faire.

Après, je peux concevoir qu'il y ait des problèmes, mais bon, il aurait fallu peut-être qu'on les règle et qu'au moins on ait ce CA provisoire, j'ai envie de dire.

Pour ce qui est du budget en partie fonctionnement, j'ai 2 ou 3 questions, mais je me pose la question sur la différence de recettes entre le budget précédent et ce budget, on est quand même sur une hausse assez conséquente.

La DGF (NDLR : *Dotation Globale de Fonctionnement*) augmente légèrement pour notre commune, ce qui est positif, mais après je ne comprends pas trop, sur l'ensemble, d'où viennent toutes ces recettes.

Sur la partie investissements, j'ai une question que j'avais déjà soulevée : FCTVA 191 000€ (NDLR : *Le fonds de compensation pour la TVA* est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement).

J'ai entendu que c'était sur les projets à venir. Même si l'Etat va essayer de nous rembourser de manière rapide, normalement c'est calculé sur les investissements N-1 et -2. Donc je ne comprends pas comment on peut mettre cette somme sur les projets qui ne sont pas réalisés au budget 2021.

Après, pour la taxe d'aménagement on passe de 20 000 € pour le budget précédent à 250 000 €. C'est un sacré bond !

Et à côté de ça, je vois que le PUP (NDLR : **Le projet urbain partenarial** ou **PUP** est un outil de financement pour des opérations d'aménagement institué par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.) - ça on en avait déjà parlé puisqu'on avait une réunion programmée qu'on n'a pas pu faire compte tenu de la crise politique, vous l'avez faite - on avait un problème sur le PUP GGL Terrasses de la Tour où, effectivement les permis étaient partis. Ca avait été mal ficelé, donc on n'avait plus la somme attendue.

Ça devait se régler, mais je pense qu'on n'a pas eu la réponse du Ministère.

Mais du coup, pour le PUP, je vois qu'on passe de 170 000€ sur le budget précédent à 0.

J'en conclus que sur les PUP à venir, un avec GGL et l'autre avec un privé, qui est à hauteur de 60 000€ environ, là il est à 0 donc qu'en est-il de ces PUP ? Ce n'est pas négligeable. Et je vois qu'on fait monter la taxe d'aménagement, qui est la taxe d'équipement que paient les propriétaires sur 2 ans, de manière fractionnée. Si les PUP ne fonctionnent pas, on perd de l'argent...

Ça permet de faire payer à l'aménageur les équipements publics avec les pourcentages par rapport aux travaux prévus. La taxe d'aménagement payée par les propriétaires est moindre. Et si je prends cette somme de 250 000€, je calcule le nombre de parcelles du PUP, plus les 2 autres PUP à venir, on est sur une moyenne à peu près de 5 000 à 6 000€ par habitation, on est loin des 250 000€. J'aurais voulu savoir d'où venait cet argent ? On n'a pas non plus une croissance avec une construction exponentielle cette année, dire que c'est un budget primitif je l'entends bien, il faut quand même qu'il soit à peu près juste sur, voilà passer de 20 000 € à 250 000 €, je me pose des questions...

Pour ce qui est des investissements sur l'extension de l'école, on avait un projet intéressant, on avait travaillé, rebelote la crise politique fait qu'on n'a pas pu suivre le dossier. Effectivement on est pressé par le temps mais l'idée sinon est de louer des modulaires en attendant, on ne va pas se précipiter, tout simplement parce qu'on n'a pas encore les réponses des subventionnements des partenaires, de surcroît c'est pour les enfants des communes partenaires.

D'ailleurs, à ce titre, sur la partie fonctionnement je vois que la dotation baisse, on passe de 178 000€ à 170 000€, ce qui est étonnant puisqu'on rajoute l'investissement dans la répartition. Donc je ne comprends pas pourquoi ça baisse et il y a eu 85 000€ de participation d'autres organismes qu'on n'avait pas avant.

Je sais que je n'aurai pas la réponse à toutes mes questions, mais je suis étonné aussi de cette somme-là.

Comme les taxes de mutation, on passe de 45 000 à 80 000€, ça fait plus de presque 40 000€ en plus, ce n'est pas négligeable. Est-ce qu'on a prévu le recensement du nombre de permis en 2020 qui permet de juger de cette augmentation ?

Pour finir avec la classe, le projet à 190 000€ qui était inscrit était un projet cohérent certes, un peu cher, pour ma part si on doit faire du pas cher rapide, j'ai peur qu'après je pense qu'on y reviendra, sur ce site là-haut des écoles qui est déjà assez dense. C'est pourquoi j'ai des réserves sur ce projet, on peut se laisser le temps d'y réfléchir et de faire un projet cohérent. L'adjointe aux écoles pourra en parler.

Avec ce budget, ce qui me paraît essentiel c'est que le Compte Administratif n'est pas voté. Tant qu'on n'a pas les affectations, c'est compliqué d'avoir des sommes. Il est important ce budget, on a une baisse drastique sur les charges à caractère général, avec de nombreux salariés, de nombreux achats, il aurait été bien dans une autre période qu'on puisse le bosser de manière plus approfondie.

Alain Barbe :

Ecoutez, en effet, il aurait été judicieux de travailler sur ce budget bien en amont et je vous rappelle que vous avez souhaité vous mettre à l'écart depuis maintenant plusieurs semaines et il a bien fallu qu'on travaille autrement.

Bien évidemment ce budget a été travaillé sur les bases du Compte Administratif. Rassurez-vous, je ne suis pas partisan de construire un budget prévisionnel à partir du budget prévisionnel de l'année N-1. C'est une grosse erreur de gestion, et je n'y suis pas du tout favorable d'ailleurs. J'ai fait toute ma carrière de construction de budget, je sais encore comment il faut faire pour construire un budget, je dirais qui soit cohérent. Donc bien évidemment il est sur les bases du compte administratif 2020, sachant qu'entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, généralement les petits ajustements sont à la marge et vous avez suffisamment de matière à l'arrêté d'un compte administratif provisoire, ou notamment d'un grand livre, pour pouvoir avoir suffisamment d'informations pour pouvoir travailler le budget et pouvoir vous rendre compte de la cohérence ou de l'incohérence des lignes.

Tu as dit beaucoup de choses, le problème, Pierre, c'est qu'il est difficile de répondre à toutes les questions que tu viens de désigner là. C'est plutôt un constat ou une analyse personnelle sur ta vision du budget. Il ne me paraît pas facile pour moi en tout cas de pouvoir répondre sur chaque point. Juste pour répondre que j'ai devant les yeux, bien évidemment pour mémoire, l'ensemble des budgets de notre commune que je connais, puisque vous l'avez rappelé tout à l'heure j'ai cette chance d'être élu maire de notre commune depuis 2001, et j'ai sous les yeux ici le suivi de nos budgets depuis 2008 et je vois à peu près comment notre commune s'organise et quels sont ses besoins. J'ai donc fait une analyse comme j'ai l'habitude de le faire parce que je sais tenir le budget communal, je l'ai fait pendant un mandat entier, notamment en 2001 jusqu'en 2008, j'étais maire et aussi le maire adjoint aux finances, c'est moi qui m'en étais occupé, donc je connais très bien la mécanique budgétaire et je ne vais pas travailler en aveugle, je vais travailler tout simplement sur la connaissance que j'ai des éléments. Et pour moi une bonne analyse de budget, c'est à la fois de prendre en compte les années précédentes, pour connaître le résultat, le compte administratif, ce qu'on a réellement dépensé, parce qu'établir un budget à partir d'un prévisionnel c'est à mon avis incohérent.

Et donc je me suis en effet attaché à regarder les 3 dernières années et j'ai adapté ce projet 2021 au regard à la fois de ces constats mais aussi des perspectives, notamment organisationnelles.

Et c'est pour ça d'ailleurs, ça ne vous a certainement pas échappé, personne ne l'a dit encore, qu'il y a une augmentation du poste 012 qui est le poste charges de personnel. Et tout ça, ça corrobore tout simplement à

mon projet introductif qu'il faut mettre dans notre commune une organisation qui soit à la hauteur de ses besoins, et notamment avec l'identification des directions générales des services mais également des directions ressources humaines qui sont visiblement indispensables. Donc en effet, j'ai augmenté, le poste 012. C'est celui qui a subi l'augmentation la plus importante, quoi qu'elle n'est pas si délirante que ça par rapport au compte administratif 2020 que vous pourrez constater lorsque nous le voterons et vous verrez que l'augmentation elle est déjà significative sur 2020, on a déjà une augmentation des charges du personnel.

Par contre là aussi, l'atténuation des produits ([note du Collectif : remboursement de la Sécurité Sociale suite à des arrêts maladie](#)), notamment par les remboursements pour certains, pour d'autres pas de remboursement je l'ai dit aussi tout à l'heure.

Donc ça a impacté la commune à double titre, un parce qu'il a fallu remplacer des agents, et notamment parce qu'on n'a pas été remboursé. Donc ça aussi c'est à prendre en considération.

Tu as parlé beaucoup de taxes d'aménagement, de PUP, etc. Je ne sais pas si c'est très clair pour le public car ce sont des langages un peu particuliers. Je rappelle que la taxe d'aménagement, c'est une taxe qui est payée lorsqu'un permis de construire est déposé sur la commune et donc il y a une taxe d'aménagement qui est calculée, qui est forfaitaire et doit être versée par le pétitionnaire. Dans le cadre des opérations d'aménagement, il est prévu de faire maintenant des Partenariats d'Utilité Publique (PUP) et qui permettent de généraliser l'ensemble des besoins nouveaux de la commune au regard d'une opération, qui sont généralement des opérations qui ne sont pas à la parcelle, qui sont des opérations de plusieurs parcelles, et ça permet de traiter l'ensemble d'une zone et d'identifier l'ensemble des travaux qui y sont nécessaires. Ça peut concerner pas seulement que les travaux, ça peut concerner également des besoins en équipement et notamment dans le cadre des PUP, dont tu as fait référence Pierre, il y a en effet dans ces PUP, l'évaluation des besoins, notamment en locaux scolaires.

Tu l'as dit, il y a eu quelques petits problèmes d'allumage sur la mise en place de ces PUP qui sont des procédures très nouvelles, qu'on découvre, c'est la première fois qu'on faisait ces procédures, j'avoue que bon je ne les connaissais pas, on a fait beaucoup confiance à l'aménageur qui visiblement doit en faire assez régulièrement donc visiblement pas assez, parce qu'ils ont fait l'erreur de déposer les permis de construire avant la signature définitive du PUP.

Et donc ce qui fait que la mécanique de la taxe d'aménagement a été engagée coupant court aux accords du PUP. Pour autant, nous avons pris contact avec l'aménageur de manière à ce que, et on a eu d'ailleurs la réponse cette semaine, nous serons compensés à l'euro près entre le prévisionnel du PUP et la différence qu'il y a entre le versement du PUP et le versement de la taxe d'aménagement, de manière à ce que la commune n'ait pas de conséquence du tout sur ces opérations. Le PUP concernait principalement des quartiers nouveaux, notamment chemin de la Tour de Vias, Moularès, tous ces quartiers là où il y a plusieurs propriétaires d'ailleurs qui sont concernés par des opérations de PUP. Voilà. Donc c'est pour ça que la taxe d'aménagement est élevée par rapport aux taxes d'aménagement habituelles, mais notamment on a beaucoup beaucoup de dossiers de constructions qui génèrent aussi une taxe d'aménagement importante. D'autres questions ?

Pierre Ader :

Oui par rapport au PUP, quelle est la base légale pour qu'ils (GGL) puissent nous donner une somme, c'est quelque chose qui n'a pas pu être mis en place.

Alain Barbe :

C'est encadré par un juriste et un avocat donc il n'y a pas de souci, ce sera fait dans les règles de l'art.

Budget principal primitif 2021 (suite)

Gwenaëlle Guerlavais :

Video : 01.31.56

Monsieur le Maire, vous l'avez dit, vous avez eu beaucoup de mal à monter ce budget, ce qui explique que nous nous réunissons au dernier jour légal possible pour le voter.

Rappelons quand même que déjà en 2020 il y avait eu des erreurs assez rocambolesques qui avaient conduit à réunir à nouveau en urgence le conseil municipal pour tout revoter et c'est pareil aujourd'hui, juste avant la date limite légale donc ce n'est pas une première.

Et puis nous avons appris récemment d'ailleurs que la Préfecture, via son contrôle de la légalité, vous avait mis garde sur ce budget 2020, et que la préfecture avait signalé de nombreuses anomalies... Donc, nous sommes observés, nous sommes regardés et la situation aujourd'hui n'est finalement pas si exceptionnelle que ça. D'ailleurs nous invitons, nous le Collectif, dès à présent, la préfecture à étudier avec minutie ce budget 2021 que vous nous présentez.

Alors je vous rassure, vous connaissez mon gout pour le M14 et le grand livre des comptes, je vais vous épargner de parler ligne après ligne de ce budget.

Par contre, comme nous considérons que ce budget n'est ni sérieux ni fiable, nous allons quand même donner deux ou trois éléments qui appuient nos propos.

Par exemple, quelque chose qui nous a surpris c'est qu'il n'y a pas de « reste à réaliser ». Ce qui veut dire qu'en fait, vous avez réalisé exactement tout ce que vous aviez promis de réaliser durant l'année 2020, un double exploit car on est quand même en pleine période de Covid ...

Ça n'est pas possible. Aucune commune ne présente jamais un budget avec « aucun reste à réaliser ». Il y a toujours le petit truc qu'on n'a pas pu faire parce qu'il y a eu un décalage. Non ça, c'est un élément qui nous fait dire, ce n'est pas réaliste.

Deuxième exemple en effet, la baisse drastique des charges dites à « caractère général ». Afin j'imagine de financer finalement vos projets, vous promettez de faire 60 000 euros d'économie... Mais comment ? Je rappelle qu'on est déjà endettés, plus qu'une commune de la même strate et qu'on traverse une crise du personnel sans précédent qui va nous coûter cher humainement et financièrement, et vous arrivez à faire 60 000 euros d'économie !

Troisième et dernier point. Tous les projets finalement qui nous sont présentés, vous les basez sur des demandes de subventions. Ce sont des demandes de subventions, ça n'est pas acquis... Rien que pour l'Etat, vous incluez dans votre budget 350 000 € de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Est-ce que vous avez l'assurance à 100% de les avoir ? La réponse est non. On ne sait pas, donc ça manque de prudence.

Pour toutes ces raisons et pour celles déjà évoquées précédemment, nous voterons contre ce budget.

Alain Barbe :

Video : 1.35.11

En effet, je l'avais déjà bien compris. Vous n'allez pas le répéter toute la soirée, ça va nous détendre. D'abord je ne partage pas du tout votre analyse bien évidemment sur cette préparation budgétaire. J'ai l'avantage d'avoir sous les yeux les chiffres de 2020 qui permettent de dire que mon budget non, il n'est pas si catastrophique que ça et nous avons retrouvé en effet en 2020 un excédent de fonctionnement qui me paraît tout à fait correct au regard des années précédentes. Nous sommes revenus, je dirais, sur les années 2017 qui sont quand même des années qui sont assez bonnes. Donc je suis un peu plus optimiste.

Nous avons eu deux années difficiles avec 2018 et 2019 mais à partir de là, non, nous ne sommes pas dans une situation aussi catastrophique dans laquelle vous décrivez. Non, désolé, je ne peux pas cautionner ça et heureusement d'ailleurs que notre commune a toujours cette ambition de faire, de se construire, de se développer, parce que le simple constat de dire qu'on peut rien faire. Je ne fais pas partie de ces maires qui capitulent et qui laissent les communes à l'état du moyen-âge parce que soi-disant, on endetterait légèrement la commune je dirais, sur des années. Non, je crois que notre commune a fait modèle et exemple et d'ailleurs je reviendrais volontiers à des propos qui ont été tenus à ce sujet et Monsieur le Sous-Préfet vous l'avait dit ici d'ailleurs lui-même lorsqu'on a fait la restitution de l'audit que notre commune avait été un modèle aussi dans ses initiatives et dans le développement de ses projets.

Donc, j'ai encore eu hier deux messages de Monsieur le Sous-Préfet de l'Hérault qui nous a encouragés d'ailleurs en nous notifiant deux subventions qui sont attribuées à nouveau à notre commune.

Alors non, je ne veux pas vous entendre dire tout et n'importe quoi. Vous ne votez pas ce budget c'est une réalité mais pour autant ce budget il est cohérent et bien évidemment qu'il est repris dans le prévisionnel cet excédent de fonctionnement, qui est encore aujourd'hui pas précis car vous l'avez compris, le compte administratif n'est pas voté.

Et je reviens d'ailleurs sur cette procédure. C'est pas moi qui l'ai inventée, c'est le législateur qui autorise que le compte administratif puisse se faire au mois de juin, alors que l'obligation de vote du budget est pour le 17 avril. Ce n'est pas moi qui le dit, ça veut dire qu'il est possible de construire un budget sans que le compte administratif soit voté. Je suis désolé. N'essayez pas de me prendre à défaut, je dirais, sur l'ensemble de ces procédures.

Les budgets que nous avons votés précédemment avaient un gros défaut, à mon avis. Mais je les ai acceptés, je les ai acceptés toujours, avaient un gros défaut. C'est que justement, on ne prévoyait pas d'excédent et on surchargeait l'ensemble des lignes, ligne à ligne, l'ensemble des comptes de façon à équilibrer le budget. C'est à dire en fait qu'on prévoyait beaucoup plus que ce qu'on allait réellement consommer. Moi j'ai fait un budget différent, j'ai fait un budget en essayant d'être au plus près de ce qu'on allait consommer, et en imaginant qu'on allait pouvoir sortir en excédent.

Et oui je suis ambitieux. Je suis ambitieux mais ça va nous contraindre aussi, dans le quotidien de la commune, d'avoir une gestion rigoureuse pour atteindre ces objectifs et c'est ça la condition du budget.

Parce que c'est facile. Hein, si je vous dis vous avez 10 000 euros par mois pour vivre, allez-y, dépensez tout, vous pouvez tout dépenser. Et si je vous dis que vous n'en n'avez que 7000, ça va changer votre façon de travailler. Je suis tout à fait confiant qu'on peut y parvenir au regard des chiffres des années précédentes et de la situation de notre commune.

Oui il va y avoir un peu de travail en RH certainement mais pour autant, on va réussir à équilibrer ce budget et à sortir de l'excédent. Voilà.

Oui Pierre, rapidement s'il te plaît

Pierre Ader :
Video : 1.39.51

Juste deux points. Oui, s'il y a un excédent peut-être prévu au compte administratif, c'est pour ça que je ne veux pas endosser quelque responsabilité que ce soit.

Si à 17 jours du 30 mars on devait un peu évoquer le budget avant qu'on voit qu'il y avait un point de non-retour sur notre vision des choses, donc ça ne date pas d'il y a si longtemps que ça.

Après, j'ai envoyé quand même le tableau des investissements avec les chiffrages possibles et qui a été repris dans la note de synthèse. Le petit peu de travail que j'ai fait a été pris en compte quand même, alors merci.

Sur l'excédent de fonctionnement de l'année dernière qu'on ne connaît pas et que vous connaissez, je le regrette encore une fois, on a eu beaucoup d'arrêts de maladie, alors effectivement quand un tiers de la mairie est en arrêt maladie en fonctionnement ça nous fait des recettes supplémentaires, donc se baser sur ça, pour moi c'est, à mon sens, au niveau personnel c'est pas bon. Selon nous, quand on prend dans le budget primitif, dans ligne 70 sur les produits de service, on met 43 150 euros de plus, produits de ventes et de domaines et cætera, que je sache on ne va rien vendre, donc pour moi c'est les produits de cantine. Avec la crise du COVID cette année, on sait qu'on aura moins de cantine, donc je ne comprends pas comment on peut projeter, c'est une analyse, après je... Avec plus de 40 000 euros supplémentaires.

Sur les dotations et participations il y a 93 000 euros de plus par rapport au budget de l'année dernière. Je ne sais pas quelles dotations et participations on va avoir en plus.

Il y a quand même des éléments qui ont été revue à la hausse sur les recettes et à la baisse sur les dépenses, ça me paraît peut-être un peu surévalué. C'est pour ça que dans mon mail je m'en remettait également à la Cour des Comptes car je ne me sentais pas capable d'assumer le budget. Qui n'était pas clair à mon sens, voilà.

Vous avez vu dans les mails envoyés, chacun l'a lu, donc à ce niveau-là je suis plutôt cohérent. Voilà c'est tout pour le budget.

Alain Barbe :

Video : 1.41.42

Pierre, si je peux me permettre, ce n'est pas un problème de cohérence Si l'adjoint aux finances avait animé la commission aux finances tout au long de l'année – j'ai quand même pas le sentiment que tu l'ais fait beaucoup – et c'était bien dommage ...

Gwenaëlle Guerlavais intervient pour rectifier :

... groupe de travail, groupe de travail pas la commission aux finances.

(Note du Collectif : dans un « groupe de travail », il n'est pas obligatoire d'inclure les élus de l'opposition, contrairement à une « commission municipale». Le maire a donc fait le choix d'installer un « groupe de travail Finances » dont le Collectif est exclu.

Alain Barbe reprend :

Pardon, groupe de travail. Merci de rectifier. Groupe de travail qui était quand même existant. Et qui aurait permis quand même de revenir plusieurs fois je dirais sur l'ensemble des élus et de leur faire part un petit peu des orientations, notamment en termes budgétaires.

Parce qu'un budget, ça se prépare pas en 15 jours, trois semaines ou un mois avant. Un budget ça se suit tout au long de l'année, et un budget ça se surveille, un budget ça se construit pas à pas.

Pierre Ader :

Oui je prends note de cette remarque et je pense que selon les mails envoyés depuis janvier, on a pu prendre connaissance du travail que j'ai pu effectuer depuis le mois de juin.

Mais vu l'urgence de la situation de l'année dernière en juin j'ai donné beaucoup de ma personne pour essayer de sauver déjà le budget de 2020. Je le rappelle, je ne suis pas un expert, ni un technicien en la matière donc ça fait moins d'un an, je pense qu'on a parlé relativement souvent du budget...

D'ailleurs, pour preuve, concernant l'extension de l'école maternelle, on était en janvier à se dire qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on prend les enfants du Triadou en plus ou pas ? J'avais même proposé de faire un estimatif pour l'extension de l'école. Pour faire un estimatif, il faut avoir un chiffrage. Cet exemple là, je peux le reprendre à plein de niveaux.

Alors je ne suis pas le meilleur adjoint, je le regrette et je m'en excuse mais je pense avoir fait beaucoup. Mais mes mails en sont la preuve, et s'il faut je les renverrai pour que vous en repreniez la lecture. Merci.

Alain Barbe :

Video : 1.43.18

Il suffit juste de ne pas laisser penser quand même qu'on fait n'importe quoi. Je n'ai pas parlé tout à l'heure de la classe modulaire (*NDLR : préfabriqué*), si vous le voulez bien. Certes elle intervient dans le cadre du budget mais ça fait l'objet d'une délibération à part entière, donc j'en parlerai tout à l'heure.

Donc si vous en êtes d'accord, maintenant il me semble qu'on a eu des échanges qui étaient suffisants, notamment sur le vote du budget. Donc il s'agit maintenant de voter ce budget qui est le budget primitif 2021 pour un montant total global de 3 322 019 euros, avec un montant total de dépenses de fonctionnement de 2 041 289 euros et un montant total de la section d'investissement de 1 280 730 euros, et donc je vous demande de voter sur cette proposition.

- **votes POUR = 8**
- **votes CONTRE = 11**

Le budget n'est pas voté.

Concernant la section d'investissements donc, il est proposé donc, pour 2021 donc, un total de ces dépenses donc, d'investissement pour un total de 1 280 730 euros équilibré donc, en recettes pour 1 280 730 Euros. Je demande au conseil municipal donc, de se prononcer sur le vote de ce budget d'investissement.

- **votes POUR = 8**
- **votes CONTRE = 11**

Le budget n'est pas voté

Vote du budget prévisionnel CCAS

Vidéo Début : 1:45.25

Alain Barbe :

Le budget du CCAS donc, je propose pour le budget de fonctionnement d'augmenter le poste des charges à caractère général de 1500 euros et les charges de - *NDLR : inaudible* - 1500 euros, donc une attribution de 3000 euros supplémentaires sur le budget du CCAS tout simplement pour permettre au CCAS de garder cette autonomie financière et continuer d'avoir cette marge de manœuvre qui est nécessaire notamment pour l'accompagnement de nos administrés.

Y a-t-il des questions ?

Gwenaëlle Guerlavais :

J'avoue que j'ai été surprise en fait de voir cette délibération portée devant le Conseil Municipal parce que, sauf erreur de ma part, le CCAS est une instance indépendante qui a son propre Conseil d'Administration, et donc, sauf erreur de ma part encore une fois, c'est au Conseil d'Administration de voter le budget, ça n'est pas à la commune.

D'ailleurs j'ai retrouvé le PV du compte rendu du Conseil d'Administration du 27 janvier 2020 où c'était bien le CCAS qui avait voté le budget. Donc, est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi cette fois-ci, c'est la commune ? J'ai regardé les textes, sauf si une dérogation particulière vient d'être accordée, pourquoi le Conseil Municipal doit-il voter le budget ?

Alain Barbe :

Le CCAS est voté à deux niveaux. Il est voté par le CCAS et il est voté aussi par le Conseil Municipal. C'est un budget municipal.

Gwenaëlle Guerlavais :

Non. Le Conseil Municipal vote la subvention au CCAS et donc, le CCAS intègre ensuite la subvention dans le cadre de son budget.

Encore une fois, on peut faire une pause si vous voulez. On peut chercher les règles de droit mais le Conseil Municipal n'a pas à voter le budget du CCAS

Alain Barbe :

Bon vous avez compris, ce n'est pas le budget c'est une proposition de 3000 euros seulement.

Gwenaëlle Guerlavais :

C'est là : c'est marqué vote du budget du CCAS

Alain Barbe :

Oui, bon c'est une formulation malheureuse. C'est une subvention pour le budget du CCAS. Y'a pas de budget.

Gwenaëlle Guerlavais :

Attendez, je lis la note de synthèse, on parle bien du vote du budget : « budget annexe du CCAS, vote du budget primitif 2021 ... » et c'est indiqué en dessous « budget primitif du CCAS en annexe » ... Vous nous avez sorti un document qui ressemble au M14 (*).

Donc, c'est bien en effet quelque chose qui relève du Conseil Municipal ! Là, je pense que c'est une difficulté technique, parce que nous n'avons pas à voter.

() L'instruction budgétaire et comptable M14 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes françaises, des syndicats de communes et des établissements publics de coopération intercommunale (Wikipedia).*

Alain Barbe :

On ne vote pas. On ne vote pas ce point.

Gwenaëlle Guerlavais :

Merci. Sachant que, peut-être, nous aurons une autre difficulté technique pour le CCAS. Le CCAS est soumis exactement aux mêmes contraintes budgétaires que la commune à savoir que le CCAS avait jusqu'à aujourd'hui pour voter son budget primitif. Il est soumis exactement aux mêmes délais.

Gwenaëlle Guerlavais à Christian Amat qui réagit :

Oui vous pouvez hausser les épaules, Monsieur Amat. Excusez-moi, vous êtes le premier adjoint donc vous êtes en cause. Je pense que vous connaissez mieux que moi le fonctionnement du CCAS.

Je suis encore étonnée, au vu des différents problèmes qu'on a soulevés jusqu'ici, d'en arriver encore là. Enfin, j'entends bien qu'on est dans une situation un peu particulière mais honnêtement, je ne suis pas plus éclairée que vous. Il suffit d'aller regarder dans le Code Général des Collectivités Territoriales, de se renseigner sur un CCAS.

Et encore une fois, on n'a pas procédé comme ça en 2020. En 2020 on a fonctionné normalement.

Alain Barbe :

Il ne vous a pas échappé que pour la préparation de ce conseil, j'ai été quand même un peu isolé avec le secrétariat général qui n'existe plus, des élus qui malheureusement, ont fait vœu aujourd'hui de se séparer du groupe majoritaire, donc voilà et qui n'ont pas non plus apporté de contribution.

Je suis désolé. Et bien oui en effet je l'avoue et c'est ainsi.

De toute façon, le budget est refusé. Donc, ne vous inquiétez pas, la cour des comptes va se faire un plaisir de récupérer tout ça et de gérer à notre place.

Donc j'annule ce point et je passe à la délibération suivante

Convention ADS droit du sol

Vidéo Début :1:50.20

Alain Barbe :

Il s'agit des autorisations relatives à l'utilisation du sol délivrées sur notre commune. Il y a plusieurs champs d'application. Ça concerne les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables, les surfaces de planchers, les permis de construire, les permis de démolir, etc.

Donc, dans la procédure pour nous ici, c'est donc pré-inscription des dossiers, enregistrement, suivi ... et ensuite le dossier part à l'intercommunalité qui applique.

Ensuite, les tarifs qui sont proposés sont les tarifs de 2020 valables pour une durée 3 ans, qui s'arrête au 31 décembre 2022 et qui font référence à chacun des documents qui sont transmis, que ce soit des CUa (*), des CUB (*), des déclarations préalables, des permis de construire ...

(*) CUa : Certificat d'Urbanisme d'information), CUB : Certificat d'Urbanisme pré-opérationnel

L'ensemble des procédures ont leur propre tarif bien évidemment en fonction du travail à réaliser, notamment les permis d'aménager qui sont les plus gros, avec 300 euros de coût d'instruction, les moyens d'accessibilité aussi, les autorisations de travaux qui sont des procédures assez lourdes et également les permis de construire hors habitation, etc. Donc, il s'agit d'accepter donc, cette tarification et de m'autoriser à signer les documents nécessaires à cet effet.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ?

- **Votes pour = 19**

C'est voté

Dépôt du permis de construire pour la construction du centre technique communal

Vidéo Début :1:52.20

Alain Barbe :

Nous en avons tout à l'heure parlé du projet. Ça concerne la construction d'un bâtiment à destination des services techniques de la commune.

L'avant-projet sommaire a été réalisé par l'architecte-conseil M. Garcia en partenariat avec la société **Amarenco**. Il s'agit donc d'un hangar avec 120 m² de bureaux, qui serait situé chemin de Moularès près de la station d'épuration, dans la parcelle AL-11.

Montant prévisionnel des travaux de 205 085 euros HT

Cette opération d'investissement est inscrite au budget comme vous l'avez vu tout à l'heure. Donc il faut autoriser tout simplement à engager toutes les démarches et signer les documents nécessaires, donc ce sera certainement compromis par le vote du budget, mais bon au demeurant c'est une délibération que je devais soumettre donc je vous la sou mets. Qui vote contre cette proposition ?

- les votes CONTRE = 3
- les votes POUR = 8
- les abstentions = 8

Promesse de bail emphytéotique (*) avec la société Amarenco

Vidéo début : 1.53.35

(*) NDLR : Le bail emphytéotique est un [bail](#) immobilier de très longue durée, le plus souvent compris entre 18 et 99 ans.

Alain Barbe :

Pour donner suite tout simplement à ce projet, il y a l'exploitation de la toiture par du photovoltaïque. Il s'agit tout simplement, vous avez l'explication dans la note de synthèse assez détaillée, tout simplement d'autoriser à signer les documents nécessaires avec la société Amarenco. C'est un bail qui pourrait être consenti avec cette société pour une durée de 30 ans pour exploiter tout simplement la toiture par du photovoltaïque et permettre ainsi d'amortir les coûts de cette construction.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pierre Ader :

Oui. J'avais posé la question en janvier à la Secrétaire Générale. Parce qu'il m'a semblé que dans les délégations du maire, **je souhaite savoir s'il faut une délib, ou s'il fallait juste la délégation du maire consentie par le conseil suffisait.**

Parce qu'on est bien sur un problème global, c'est pas sur le bail, sur le bail il faut bien délibérer. Mais la promesse de bail, j'ai un doute parce que si le projet ne va pas à terme, effectivement ça devient caduc, donc on ne signe pas le bail.

Alain Barbe :

Je prends le risque d'une délibération parce que ça apparaissait quand même logique dans le cadre de l'opération précédente, notamment s'il n'y a pas de délibéré sur la première, la seconde n'avait aucun sens. Je le sou mets à la délibération du conseil. Il vaut mieux une délibération de trop qu'une de moins.

Christian Cayssiols :

Une convention, c'est différent de la promesse de bail. Effectivement, le bail justifie une délibération. Dans le cadre des délégations qui sont consenties au maire, (le bail fait partie des délégations accordées par la majorité), c'est dans la limite de 12 ans. Pour le photovoltaïque, il semblerait que souvent, la durée soit supérieure à 12 ans. C'est souvent 15, 20 voire 25 ans (confirmation, 30 ans). Donc au-dessus de 12 ans, on est obligé de passer par une délibération.

Alain Barbe :

Merci de cette précision Christian. Je sou mets donc cette délibération au vote.

- **les votes CONTRE = 3**
- **les votes POUR = 8**
- **les abstentions = 8**

Etude urbaine et choix du bureau d'études

Vidéo Début :1.56.28

Alain Barbe :

Nous avons donc comme il était prévu, nous avons organisé avec le CAUE, Conseil en Architecture et Urbanisme du département de l'Hérault, l'analyse des offres concernant donc cette étude urbaine. Trois équipes ont été présélectionnées. Également, ont été auditionnées le 11 mars dans la matinée, en présence du CAUE, Monsieur le maire, du premier adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux et du 3ème adjoint en charge des finances et du patrimoine.

Nous avons étudié donc, 3 équipes qui ont toutes présenté leur façon de voir notre commune, ils se projetaient dans ce projet d'étude urbaine. Nous avons collectivement fait le choix de l'équipe 2 qui est l'équipe « Pour une ville aimable », mandataire qui est spécialiste en urbanisme, architecture et paysage, également avec l'appui de la société Comète Energie et Environnement.

Tout simplement, c'est une Agence qui s'appelle « Pour une ville aimable 2008 ». Elle est localisée à Toulouse, une équipe pluridisciplinaire de 6 à 10 personnes avec une bonne expérience, ils sont plutôt compétents et déjà d'ailleurs un directeur ici sur le territoire.

Ils ont bien compris la problématique de notre commune et notamment ils se sont, tout en restant dans l'étude urbaine, ils se sont projetés également sur la problématique du développement de notre commune, notamment le futur PLU et bien évidemment l'identification du problème majeur qui est la densification, forte densification qui est aujourd'hui identifiée pour notre commune et pour toutes les autres d'ailleurs.

Il a été dit donc qu'il y aurait des rencontres qui seraient faites également et on a apprécié aussi cette concertation avec les habitants pour travailler tous ensemble sur cette problématique. Il a également été informé que dès que l'étude urbaine serait commencée, ça ferait en fait office d'un projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre du PLU. C'est toujours intéressant. Et puis, ils ont intégré dans leur réflexion notamment les berges, le cours du Lirou et l'ensemble des risques de notre commune, que ce soient les risques incendies, préservation des paysages ou d'autres choses.

On a bien été assez rassurés je dirais, sur cette équipe. Une bonne connaissance je dirais, de la commune, bonne méthodologie de travail. Un projet donc, assez ambitieux et avec une identification claire des spécificités et des

données. Le planning a été engagé avec un planning sur 8 mois, une phase 1 de deux mois et demi, une phase 2 de trois mois et une phase 3 de deux mois et demi et un lancement au mois d'avril. On a très peu de retard. Le coût de l'étude est de 44 450 euros et donc je vous propose, si vous en êtes d'accord et après qu'on en ait discuté, de retenir le candidat numéro 2, « Pour une ville aimable » mandataire.

Courte intervention de Dominique Séébold :

Juste une précision. Il figure dans la fiche de synthèse « Pour une ville aimable 2008 », c'est ce que tu as dit et figure ailleurs, « Pour une ville aimable mandataire » et dans la proposition aussi. Quel est le nom exact de cette société ?

Alain Barbe :

Je crois que c'est « Pour une ville aimable mandataire », il me semble. Le 2008 a été posé là il s'agit certainement d'une erreur.

Pierre Ader :

Juste pour préciser donc, ayant été à cette commission. Effectivement, ces personnes ont fait bonne impression et on est dans la logique de « on est encore tous solidaires », d'une bonne étude pour notre village, préalable à la révision du PLU.

Je veux préciser que sur cette opération, j'avais pu faire le dépôt auprès du CAUE34 avec le secrétariat général et obtenir 6 000 € du fond de concours de la CCGPSL. Ça c'était un dossier qui était bien ficelé.

Donc voilà, je sais que le vote du budget va poser problème pour cette étude urbaine mais je tiens à préciser que j'étais bien présent. C'était un bureau d'études très intéressant pour la commune. Malheureusement après, les choses se sont emballées. C'est pour ça qu'à l'heure actuelle pour ma part, je prendrai part au vote favorable malgré que j'ai refusé le budget.

Christian Cayssiols :

Monsieur le maire, vous connaissez mon intérêt pour l'urbanisme et je vous avais remercié de nous avoir invité pour la réunion de présentation du CAUE. J'aurais souhaité simplement qu'au moins un membre du Collectif puisse assister aussi au choix du prestataire. C'est un choix important. Pour ceux qui ne le savent pas, j'ai été adjoint à l'urbanisme pendant pas mal de temps et je me suis toujours intéressé à ces questions pour notre village.

Compte tenu de notre position sur le budget, nous n'allons pas voter cette ligne.

Alain Barbe :

Donc je propose de retenir ce candidat « Pour une ville aimable mandataire » pour la somme de 44 450 euros avec des subventions venant atténuer ce coût.

- **les votes CONTRE = 3**
- **les votes POUR = 16**

Cour commune – Dossier de Mme et M. Marco

Vidéo Début : 2.03.02

Alain Barbe :

La cour commune permet d'obtenir un report de prospect sur une propriété voisine et contigüe. Nous sommes concernés puisque c'est à l'aplomb d'un terrain communal que cette cour commune doit pouvoir être autorisée. Je vous ai fait toutes les explications que j'ai pu dans la note de synthèse que je vous ai adressée. Cela concerne donc des propriétaires de notre commune qui ont des besoins express de construire des locaux professionnels à l'appui de ceux existant et la seule solution pour que cela puisse être réalisé est en effet d'utiliser cette procédure de cour commune qui permet tout simplement d'autoriser donc, la construction sur une propriété voisine, un report de prospect, de construire sans débordement, bien sûr. C'est une procédure que je ne connaissais pas, je vous l'avoue, qu'on a découvert et qui est encadrée juridiquement par un professionnel de l'urbanisme. Je vous propose donc aujourd'hui de m'autoriser à engager les démarches et signer tous les documents nécessaires permettant cette construction sur ce modèle de compromis.

Pierre Ader :

L'explication était très claire dans la note de synthèse. J'ai quand même une petite interrogation. Est-ce que ce bâtiment qui est concerné est déjà construit ?

Alain Barbe :

Non.

Pierre Ader :

Ce qui m'inquiète, je n'ai pas d'avis tranché sur la question on en a discuté. Tout simplement, est-ce qu'on ne va pas créer un précédent ? Est-ce que par la suite, comment on va gérer les demandes d'autres personnes qui sont en limite de propriété communale avec cette cour commune ? Voilà, je vous avoue que c'est un peu compliqué, enfin pas compliqué. On comprend bien qu'on fait une entorse au règlement par rapport à la propriété communale. Ça crée un précédent et je ne sais pas comment on peut le gérer par la suite sur d'autres dossiers.

Alain Barbe :

Alors, ce sont pour des besoins professionnels et non pour une habitation classique. C'est pour cette raison que j'ai accepté de statuer sur ce cas précis. Ça reste exceptionnel pour cette raison uniquement.

- **les votes POUR = 11**
- **les abstentions = 8**

Ressources humaines

Vidéo : 2.06.09

Alain Barbe :

Il s'agit du régime indemnitaire de la policière municipale qui est arrivée sur notre commune en début d'année. Vous l'avez dans la note de synthèse, il s'agit tout simplement de l'application de l'IAT (*NDLR : Indemnité d'Administration et de Technicité*) prévue pour les filières concernées par les policiers municipaux. C'est une indemnité qui est cumulable avec celle des **IHTS**. (*NDLR : Indemnités horaires pour Travaux Supplémentaires* » Vous avez ici la grille des montants plafonds... donc après, il nous appartient de décider du montant précis de la prime accordée. Donc, il s'agit aujourd'hui pour le Conseil Municipal, d'instaurer l'indemnité d'Administration et de Technicité au profit des agents communaux, notamment ceux qui dépendent de la filière Police Municipale.

- les votes POUR = 19

C'est voté, je vous remercie.

Régime indemnitaire pour le poste de la police municipale : Indemnité spéciale Mensuelle de fonction Police Municipale

Alain Barbe :

Toujours dans le régime indemnitaire de la policière municipale, cette fois ci c'est l'indemnité mensuelle de fonction de la policière municipale. Cette prime est calculée en fonction du traitement brut, elle est affectée en fonction du grade et de l'échelon. Il s'agit tout simplement aujourd'hui de m'autoriser à instaurer cette prime ISMF au profit de la policière municipale qui est toute seule à recevoir cette prime. Des questions ?

- les votes POUR = 19

C'est voté, je vous remercie.

Admission en non-valeur

Vidéo Début : 2.08.10

Alain Barbe :

Il s'agit ici de titres non recouverts, inscrits en non-valeur par le trésorier pour un montant de 3379,08 Euros. Ce sont tout simplement des titres que nous ne recevons pas, suite à des problèmes sociaux divers de non-paiement de prestations municipales : garderie, cantine, etc. Le trésorier des Matelles est au bout de ses recherches et ne pourra pas récupérer cet argent. C'est de l'argent perdu pour la commune. Cette somme est inscrite dans le budget sur le compte 6541 admission en non-valeur pour la somme de 3379€, c'est une somme importante pour la commune, mais on n'a pas grand-chose de plus à faire de plus malheureusement que de l'accepter et de l'inscrire au budget et c'est ce qui est fait. Des questions ?

- les votes pour = 19

C'est voté, je vous remercie.

Avis de la commune au PLU de la commune de ST Clément de Riviere

Vidéo Début : 2 :25 :26

Alain Barbe :

Bien, en attendant, en ce qui concerne le vote, je rappelle qu'on vote ici pour le PLU de la commune de St Clément de rivière et pas pour ou contre le projet Oxyane...

Gwenaëlle Guerlavais :

Je rappelle que le PLU inclut le projet Oxyane...

Alain Barbe (lui coupe la parole) :

Tu voteras comme tu veux, je suis désolé ce qui est proposé ici, c'est le vote du PLU de la commune de St-Clément-de-Rivière. Donc je vous demande de donner donc cet avis sur le PLU de la commune de St Clément de rivière.

- **Votes POUR : 11**
- **Votes CONTRE : 3**
- **Absententions : 4**

Dominique Séébold :

Et un qui ne prend pas part au vote ?

Alain Barbe :

Et un qui ne prend pas part au vote. Pierre.

Note du Collectif : Pierre Ader, étant agent municipal à Saint-Clément-de-Rivière, a demandé à ne pas prendre part au vote.

Installation d'une classe modulaire à l'école maternelle - Marché d'urgence en poursuite de l'opération 2020 avec la Sté SELVEA

Vidéo Début : 2 :24 :35

Alain Barbe :

Donc nous serons quasiment à l'identique de l'opération que nous avons menée en 2020 avec la société SELVEA pour la construction d'une nouvelle école d'une classe modulaire sur l'emprise de l'école maternelle. Nous avons des effectifs en augmentation en effet donc là nous avons travaillé avec l'architecte conseil pour un avant-projet sommaire qui a pris plusieurs orientations, tout d'abord un positionnement à l'entrée de l'école

en lieu et place où se trouve la bâche de recueil des eaux. Ce projet, après étude en lien avec la société SELVEA pose des difficultés notamment au regard des fondations qui sont nécessaires et du sous-sol, de la proximité des terrains voisins, donc ce n'est pas la solution et en plus c'est la solution qui est aussi onéreuse dans le sens où il faut créer des toilettes au sein même de cette classe, ce qui a pour condition je dirais d'augmenter le prix mais c'est pas ça l'élément bloquant.

Y a un deuxième projet qui a été travaillé par le chef de conseil visant à le positionner dans cet espace qu'il y a entre l'école et l'espace de l'école élémentaire notamment la partie des toilettes, cette zone a été un peu ouverte, on a essayé d'implanter au maximum à cet endroit, ça a apporté un bon nombre de réponses je dirais favorables sur l'implantation du bâtiment et sur les commodités d'accès à l'école puisque ça permettait de rentrer dans le couloir de l'école et donc de pouvoir desservir l'ensemble des sanitaires et de tout ce qui est nécessaire donc ça avait un côté positif mais pour autant cela consomme de l'espace cour et comporte des difficultés qui font que bon on a cherché encore une troisième solution.

La troisième solution est en cours d'élaboration, elle devrait être finalisée en tous les cas sous forme d'un projet la semaine prochaine. Cette fois-ci, le bâtiment serait plutôt positionné derrière les toilettes extérieures en fait entre la limite de la propriété de la commune et ce bâtiment et pourrait donner lieu par l'accès d'une cursive je dirais à l'accès à l'école. Il y a un petit empiètement de quelques mètres carrés sur la cour de l'école élémentaire mais qui est vraiment minime. *(voix off : le terre-plein »)* le terre-plein pardon, le terre-plein oui de l'école élémentaire.

Tout cela devrait être précisé la semaine prochaine. Bien évidemment l'ensemble de ces scénarios ont été proposés à la directrice de l'école élément... maternelle pardon qui bien évidemment a donné chaque fois son avis, c'est pour ça qu'on est à la recherche de solutions. J'ai bien évidemment aussi mis dans la boucle Véronique Dulac de manière à ce qu'elle puisse aussi nous apporter son analyse sur l'installation et la mise en place de cette classe modulaire.

Il s'agira maintenant de rapidement de mettre en place cette disposition sachant que bon je suis quand même très inquiet puisque ça ne vous a certainement pas échappé mais puisque le budget n'est pas voté je ne suis plus ordonnateur des dépenses donc je ne peux plus avancer sur ce dossier donc ce qui veut dire, bien, que maintenant il faudra maintenant prendre les mesures des décisions que nous venons de prendre, pas de vote de budget plus de décisions en termes d'investissement donc moi je vais m'arrêter de travailler sur ce dossier et je demanderai à M. le Préfet de prendre la main et de faire le nécessaire s'il le souhaite en tous les cas.

C'est maintenant la Chambre Régionale des Comptes qui devra délibérer, c'est notre choix, assumons-le. Tu veux prendre la parole ? Mme Dulac... non M. Ader.

Pierre Ader :

Juste je voudrais m'exprimer sur ce point. Juste une question. Le point de l'ordre du jour c'est le marché d'urgence en poursuite de l'opération 2020 avec la société SELVEA, on est d'accord, parce que c'est en fait, je ne comprends pas trop parce que c'est ce projet d'extension, comme je l'ai dit, on était favorable en lieu et place de la bâche et effectivement ça a un coût qui est assez important, c'est pour ça qu'on devait se poser la question de quelle est sa capacité, est-ce qu'on accepte la décision, est-ce qu'on dit au Triadou bon et bien on peut prendre tant d'enfants, on est en mesure de prendre tant d'enfants, essayer de trouver une autre solution voilà

C'est encore en discussion c'est vrai que bon maintenant tout se fait un peu précipitamment c'est au mois d'avril pour la rentrée de septembre c'est un peu, un peu court quoiqu'il en soit il aurait fallu passer par un marché public donc on n'est pas dans les délais quoiqu'il en soit sauf si on arrive à sortir un projet à moins de 100 000 euros. Dans ce cas-là on est dans le cadre de la loi ASAP où à moins de 100 000 euros hors taxes c'est juste trois devis etc... aussi du titre de la délibération on n'est pas bon, parce que selon la loi ASAP et l'article qui parle du marché d'urgence, on n'est pas bon tout simplement.

Je vous laisse regarder l'article 131 et 142 de cette loi du Code des comptes publics, on ne peut pas engager cet investissement dans la logique de la poursuite de ce qui a été fait à l'école élémentaire parce qu'il aurait fallu que ce soit déjà acté lorsqu'on a passé le contrat avec SELVEA pour l'école élémentaire en ayant une option école maternelle, chose qui a pas été faite.

Donc je pense, je vois que le préfet a été saisi de cette question, mais en tout cas les textes, pour moi, ils sont assez clairs à ce niveau-là. Après voilà sur le choix moi je, on l'a déjà évoqué c'est le dernier mail que j'avais envoyé à l'architecte conseil c'est de dire laissons-nous le temps de la réflexion, mettons du provisoire comme on sait le faire.

On a déjà eu fait et construisons un projet qui soit cohérent parce que je trouve là qu'au mois d'avril ça va être un peu précipité et je suis même pas sûr de sortir un projet qui coûte moins cher pour qu'on soit au terme, dans la mesure de tenir les délais pour que ce soit opérationnel au 1^{er} septembre.

Alain Barbe :

Bon c'est pas du tout notre analyse, bien évidemment tu l'as compris. Je ne suis pas du tout sûr du provisoire, on a entendu que trop de reproches sur les fameuses boîtes de conserve. Permettez-moi de vous dire qu'aujourd'hui je ne suis pas du tout favorable à faire une classe de ce type pour les petits. Non le projet il est, il est, il a de l'allure, on est encore dans les délais, il n'y aurait pas de problème je dirais à l'arrivée. Je suis inquiet moi aujourd'hui sur la possibilité que nous avons à lancer la commande publique que nous n'avons plus la main. Donc là oui, je commence vraiment à m'inquiéter puisque là sur le coup on pourra plus engager, alors qu'il n'est même pas question de réfléchir « est-ce que la procédure est bonne ? » ou « est-ce qu'elle est pas bonne ? ». De toutes façons très clairement on n'est plus autorisé à le faire, comme ça c'est réglé. Y'a pas besoin qu'on passe trop de temps là-dessus.

Gwenaëlle Guerlavais :

Monsieur le Maire, il y a deux ans tout juste, vous inauguriez la nouvelle école maternelle, il y a deux ans, cette école elle est toute neuve et elle est déjà trop petite.

Alors il faudra m'expliquer comment c'est possible. Et ce n'est pas faute d'avoir été alerté. (*remous parmi les élus restés dans la majorité*). Si, il faut en parler quand même, il y a quand même un précédent avant nous, il y a St Mathieu-de-Trévières.

Vous vous rappelez que, ici on accueille les enfants du Triadou parce que le maire de St Mathieu-de-Trévières a, à un moment ou un autre claqué la porte. Il a dit stop. Alors pourquoi a-t-il fait ça ? . Honnêtement je l'ai eu au téléphone, c'est donc une source directe.

Parce qu'en fait au Triadou, et c'est leur droit, ils construisent. Leur population augmente mais il n'y a pas de prévisionnel, ils ne donnent pas en fait les chiffres suffisamment en amont pour préparer la rentrée des classes. Et donc le maire de St Mathieu, lui, se retrouvait sans arrêt au pied du mur à chaque rentrée scolaire : ah, et ben il y a plus d'enfants, et bien comment je fais, je fais dans l'urgence, je fais des classes surchargées, voilà. Et il demandait les chiffres et il ne les avait pas. Et donc au bout d'un moment il a dit stop. Construisez votre école, faites ce que vous voulez mais moi je ne vais plus engager des dépenses pour vous alors que vous ne jouez pas le jeu. Et nous à ce moment-là on décide d'accueillir les enfants du Triadou.

Bon pourquoi pas d'ailleurs ? L'idée d'une école intercommunale, la mutualisation, tout ça je suis pour. Mais par contre, on n'a toujours pas fait de prévisions. On n'a pas appris des erreurs de St Mathieu-de-Trévières. Or gouverner c'est prévoir. Et les enfants là qu'on va accueillir, dans une cinquième classe peut-être, ils ne sortent

pas du ciel, ils sont nés il y a trois ans, donc il y a trois ans même si évidemment on peut avoir des variations d'année en année on pouvait dès à présent déjà commencer à se demander ce qu'il allait se passer.

Et d'ailleurs, il faudrait peut-être rappeler que quand j'étais parent d'élève élue en maternelle, j'avais demandé en conseil d'école quand on a découvert les plans de la future école maternelle, j'avais demandé : « mais elle est où la cinquième classe ? » Parce qu'en effet le projet, c'était quatre classes. Et là toute l'assemblée m'avait regardée en se demandant si je n'étais pas un peu folle. Bon, j'avoue que depuis j'ai pris un peu l'habitude de ce type de réflexion.... Mais à l'époque je posais déjà cette question et on trouvait ça incongru. Faisons un peu de prévisions, pardon. Sur la commune, on accueille de plus en plus des jeunes et c'est tant mieux, et c'est tant mieux aussi s'il y a des jeunes qui font des enfants.

En ce qui concerne l'implantation de la nouvelle école maternelle, vous-même, vous aviez dénoncé l'exiguïté du terrain et le problème d'un parking trop petit qui engendre des nuisances, des difficultés avec les riverains. Donc rien de nouveau sous le soleil des Matelles. Ce qui pose problème, c'est que nos enfants, ça devrait être notre priorité parce que c'est la génération future et c'est pour elle qu'on est tous là et que nous travaillons. Alors maintenant voilà, vous êtes dos au mur, et puis en effet la délibération c'était pour faire une énième exception à la procédure quand vous marquez urgence impérieuse, cela fait trois ans qu'il y a urgence impérieuse. L'urgence c'est vous qui l'avez créée en ne prévoyant pas ce qui allait se passer, en le faisant à la dernière minute.

Je me permets de dire tout ça, car encore une fois je connais le système vraiment par cœur depuis un an. On va avoir bon dos, ça va être le Collectif qui aura dit non à l'extension de l'école !

Ça n'est pas le cas, c'est un vote douloureux parce que, on pense aux familles et aux enfants, et c'est à vous de leur expliquer pourquoi vous les mettez dans cette situation. Ce n'est pas à nous.

Alain Barbe :

Alors. Où je vais commencer ?

Gwenaëlle Guerlavais :

Au début...

Alain Barbe :

Vous parlez de l'anticipation il y a trois ans d'une cinquième classe au regard d'effectifs qu'on aurait atteints mais la prévision d'il y a trois ans ce n'est pas celle-là. La prévision d'il y a trois ans c'est une fermeture de classe pour les Matelles. Ce n'est pas la construction d'une cinquième classe, c'est la fermeture d'une classe et d'un poste supprimé oui. Reprenez les effectifs, Madame, vous ne connaissez pas vos dossiers...

Gwenaëlle Guerlavais :

Si

Alain Barbe :

Ben non, désolé. Désolé, vous les connaissez pas, il était pas question...

(Gwenaëlle Guerlavais veut réagir mais ses paroles sont couvertes par celles d'Alain Barbe qui hausse le ton.)
A l'époque... à l'époque...

Alain Barbe :

Il n'était pas question...

(voix de Gwenaëlle Guerlavais en arrière-plan mais ses propos sont inaudibles)

Permettez-moi de répondre, vous n'avez pas la parole, je ne vous ai pas coupé, ne me coupez pas *(en arrière-plan Gwenaëlle Guerlavais tente de répliquer.)*

Gwenaëlle Guerlavais *(qui parvient à couvrir la voix d'Alain Barbe)* :

Je ne vous permets de me dire que je ne connais pas mes dossiers.

Alain Barbe :

Mais je suis désolé si, la preuve, vous venez de dire des bêtises, je vous rappelle *(voix de Gwenaëlle Guerlavais qui essaie de terminer son intervention)*

Gwenaëlle Guerlavais :

Non, non, non je vous rappelle qu'à l'époque il n'était pas question, à ce moment-là, d'accueillir les enfants du Triadou et c'est pour ça qu'on les a accueillis.

On les a accueillis parce que justement on allait fermer une quatrième classe. Donc ne me dites pas que je ne connais pas mes dossiers, répondez sur le fond pas de souci, mais pas de jugement s'il vous plaît.

Alain Barbe :

Je le répète, il y a trois ans, le Triadou était pas prévu *(Gwenaëlle Guerlavais en arrière plan : oui)* pour venir aux Matelles. Donc comment vouliez-vous que je trouve, que je transforme des effectifs prévisionnels au moment de la création de l'école maternelle des Matelles, absolument pas, absolument pas. Par contre dès l'année suivante il y avait déjà une baisse des effectifs significative visant à fermer une classe, je suis désolé ce sont les chiffres et c'est une réalité. Mme Dulac n'est-ce pas la réalité ?

Faudrait quand même essayer de dire la vérité quand même alors, Mesdames et Messieurs, les élus vous êtes gentils de me laisser tout seul !

(Remous parmi les rangs de l'ex-majorité. Embarras puis, on ne sait pas qui dit : oui, c'était...).

Alain Barbe reprend la parole :

Bon alors réagissez quoi ! Bon, je ne dis pas de bêtises donc, on est bien d'accord, donc ensuite, en effet, il y avait la situation de la commune du Triadou et la situation de la commune du Triadou était très particulière, ce que n'a pas vu le maire de St Mathieu de Trévières que je respecte honorablement et je comprends le choix qui a été le sien, parce qu'il a une commune en forte croissance, forte croissance.

Je vous ai fait tout à l'heure dans le rapport que je vous ai produit sur le budget, l'état de la situation de la population de la commune des Matelles nous avons vu sur les trois dernières années il y avait une croissance qui était négative sur les deux dernières années, d'accord ? La commune du Triadou oui, elle a un pic en effet avec des populations nouvelles, qu'elle subit, de par des politiques du côté des décideurs passés notamment par le maire, qui a été mis en place. Ils sont obligés d'accepter des populations nouvelles et des populations jeunes au Triadou, très jeunes, peut-être plus jeunes que ce qu'ils avaient pensé. En tous les cas, lorsqu'on avait établi ensemble cette situation de partenariat, en effet, on n'avait pas une lecture très précise du nombre d'enfants qu'on aurait à accueillir dans les années suivantes.

Mais pour l'instant, c'était tout à fait équilibré, ça permettait de maintenir les classes et ça permettait aussi d'amortir convenablement l'ensemble des locaux scolaires, parce que l'amortissement des locaux scolaires, il faut aussi en parler parce que construire une école à quatre classes et la laisser à trois, c'est pas non plus de la bonne gestion. En tous les cas, c'est pas ce que je trouve comme étant de la bonne gestion. Donc, sans saturer l'école, il faut tout de même qu'elle soit remplie, c'est le fonctionnement, c'est comme ça. Je dirais également que les recteurs, l'Académie, n'est pas favorable aujourd'hui à créer des petites écoles par-ci-par-là, au milieu de nulle part, pour rassembler les petits villages qui ont quelques petites velléités à se développer mais ça reste extrêmement marginal.

De plus, si c'était le cas, si c'était le cas, il n'y aurait pas la possibilité de construire l'ensemble des classes, pour répondre à l'ensemble des cycles, conclusion : il y aurait des cycles partagés, c'est-à-dire que les enfants des Matelles seraient obligés d'aller au Triadou à l'école, c'est ça la réalité des choses, c'est comme ça que ça se fait dans d'autres communes, notamment avec les communes de Vacquières, de Sauteyrargues et de Claret où les enfants de Vacquières allaient à l'école à Claret, vous imaginez, et les enfants de Claret allaient à Vacquières, eh oui, c'est ça la réalité du partage. Il faut bien connaître tout ça pour savoir que oui, j'ai toujours résisté à ce que la commune des Matelles reste historiquement, a toujours été une commune d'accueil pour les enfants, en accueillir ceux de Cazevieille en son temps, Cazevieille est sorti pour des raisons qui leur a été propres euh et aussi pour des désaccords financiers, notamment, ceux de Cazevieille ne payaient pas, mon collègue Jean Vallon (maire de Cazevieille) ...

Voilà mais, c'est normal je pense qu'on puisse travailler et d'ailleurs, tout le monde est assez satisfait je dis globalement de cette fusion qu'il y a entre nos communes pour les écoles. Alors oui, on est un peu à l'étroit, on va être un peu à l'étroit l'année prochaine, on va imaginer cette classe, on l'aura cette fameuse cinquième classe, dont vous parlez. Et pourquoi on a fait cette école à cet endroit, c'est aussi pour des questions budgétaires, il y avait un budget de plus de 500 000 euros à réaliser l'école ailleurs que sur cet endroit tout simplement parce qu'il n'y avait pas de mutualisation possible avec la cantine, avec les espaces et ça, c'est pas rien cinq-cent-mille euros quand même pour un budget communal.

Donc moi, je ne regrette rien, on a certainement l'école ou une des écoles les plus belles du territoire on est pour modèle aujourd'hui et je reçois quasiment chaque mois des délégations de communes voisines qui viennent pour regarder le modèle sur lequel on a fait à la fois nos écoles, nos infrastructures mais aussi nos classes modulaires. Donc moi oui je ne rougis pas, il y aura une classe modulaire supplémentaire sur le site de l'école maternelle, on va pouvoir raccorder et tout ira très bien et si on peut continuer cette coopération avec les enfants du Triadou moi j'y suis très favorable.

Sur ce, je clos ce dossier et puisque visiblement vous me dites que on serait pas en capacité de mener ce marché d'urgence, c'était tout de même la question qui était posée, je vous pose la question si vous êtes d'accord ou pas d'accord, de toute façon, ça ne m'appartient plus.

C'est pas moi qui vais décider des marchés d'urgence ou pas et de la nécessité de faire cette classe ou pas dans les mois à venir, donc je vous propose de voter toute cette proposition concernant donc ce marché d'urgence pour l'installation de la classe modulaire à l'école maternelle.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? : 4, est-ce qu'il y a des abstentions ? *(voix off inaudibles)* 1 abstention 1, 2, 3, 4, 5 : 6 abstentions, c'est ça ? et 4 contre, c'est bien ça ? *(voix off qui comptent et confirment)* C'est ça.

(Moment de flottement au cours duquel certains conseillers municipaux parlent entre eux. Finalement, Gwenaëlle Guerlavais intervient.)

Gwenaëlle Guerlavais :

Excusez-moi Monsieur le Maire, je crois que ça ne va pas : 4, 5, 6 et 8 ça fait ...

Alain Barbe :

Ça ne fait pas le compte, c'est ça ?

Gwenaëlle Guerlavais :

Ça ne fait pas le compte.

Alain Barbe :

On relève la main. Les votes contre : ah, il n'y a plus que 3 bon, les abstentions : 1,2,3,4,5,6,7

(Moment de cafouillage dans le vote des ex élus de la majorité.)

- **Votes POUR : 9**
- **Votes CONTRE : 3**
- **Absentions : 7**

C'est noté.

Mme Guerlavais merci.

Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Vidéo Début : 2 :44 :45

Alain Barbe :

Bon écoutez, je vais me dispenser si vous en êtes d'accord de vous faire le détail de ce rapport d'activité, vous l'avez certainement lu attentivement. Je dois vous le communiquer, donc je vous demande tout simplement de prendre acte que ce rapport vous a bien été transmis. Pas d'objection sur cette façon de faire ?

Je passe aux informations.

Informations en lien avec la commune des MATELLES

Vidéo Début : 2 :46 :06

- Déchets seconde vie
- Point travaux gymnase communautaire lycée Jean Jaures
- Déchets : contrat de redevance spéciale : avenant signé le 21 janvier 2021 avec la maison de retraite Notre Dame des Champs
- Inscription aux fonds de concours (6 projets)
- Fonds local : prorogation de l'implication de la CCGPSL dans le dispositif L'OCCAL au titre des mois de février et mars 2021
- Convention d'usage du site d'escalade du « Clocheton »
- Marché pour l'entretien des pelouses-en gazon synthétique au terrain de grand jeu Pic St Loup, situé avenue de St sauveur sur la commune des Matelles, sur le site du pôle sportif inter-communal,
- Robert Rocca « Sculptures d'une vie » - Exposition à la Maison des Consul du 5 mai au 28 novembre 2021
- Travaux de consolidation sur l'ancienne bergerie pour 178 000 € TTC
- Désolidarisation de 8 élus de la majorité

Alain Barbe :

La première information que je voulais vous donner donc, que j'ai reçu de la part de M. Patrick MAHE, psychologue expert près de la Cour d'Appel de Montpellier, le montant de ses honoraires concernant son intervention correspondant aux différents audits qui ont eu lieu notamment des audits comme je l'ai eu des managers, des agents, de la restitution globale donc sur 20 heures de travail pour 100 euros hors taxes de l'heure, donc la facture est de 2 200 euros TTC.

Ensuite, information sur les décisions prises en lien avec la commune des Matelles par la... oui, pardon ?

Gwenaëlle Guerlavais (qui a levé la main) :

Pourquoi sur cette partie-là, ne trouve t-on pas les indemnités de M. Chaux ?

Alain Barbe :

Les indemnités de M. Chaux sont ailleurs. Elles sont, elles sont comptabilisées en intervention RH au niveau, au niveau salaires.

NDLR : reprise de l'ordre du jour prévu.

Déchets (seconde vie) :

Dominique Séébold :

Il faut signaler que les informations concernant les décisions de la Communauté de Communes sont parues dans le Matellois du 5 mars en ce qui concerne la deuxième vie des déchets, les fonds de concours, l'exposition Robert Rocca, le site d'escalade du Clocheton et la Bergerie des Matelles.

Alain Barbe :

Très bien, bon écoutez si ça vous suffit, alors c'est pas la peine que je donne les détails mais on m'avait demandé à ce que je donne au conseil municipal, me semble-t-il, à la demande de l'opposition et de Gwenaëlle Guerlavais et de ses camarades donc c'est pour cela que j'avais pris soin et j'avais pris note de cette demande. Est-ce que vous voulez quand même que je les..., oui ?

Gwenaëlle Guerlavais :

Je vous remercie parce que en effet, je vous avais écrit en vous demandant que les Matellois et les Matelloises puissent avoir accès aux informations qu'on partage entre élus au sein de la communauté de communes, à partir du moment où elles concernent les Matelles.

Donc, je vous en remercie par ce qu'en fait c'est important, il y a quand même beaucoup de choses qui se passent aussi à la Communauté de Communes où les habitants n'ont pas forcément une lisibilité.

Donc oui, pour ma part en effet comme cela a été publié on peut en faire l'économie. J'aurais juste à faire une remarque sur la Bergerie si vous me le permettez.

Là, les travaux de consolidation c'est 178 000 euros. Alors évidemment, il faut le faire parce qu'il faut stabiliser cette belle bergerie qui part en ruine et c'est notre patrimoine commun. Donc il n'y a pas de remise en cause par rapport à ça.

Le problème c'est que on peut se dire comme ça, d'accord. Moi, 180 000 euros, c'est honnêtement un prix qui me choque. J'ai encore fait la vérification hier. Avec 180 000 euros, dans l'arrière-pays Héraultais, près de Lodève, Gignac ou Pégaïrolles de Buèges, on peut s'acheter une petite maison de 180 000 euros.

Là, je me dis ... qu'est-ce qui fait que tout d'un coup on va engloutir le prix d'une petite maison dans cette belle bergerie qui part en ruine ? Parce que la vraie question en fait ce n'est pas ça. C'est comment en est-on arrivé là ? Je rappellerais quand même que notre bergerie a été acquise par la communauté de communes du Grand Pic St Loup en 2008. 2008, il y a 13 ans.

Et moi j'ai toujours connu cette bergerie sans rien, Christian pourrait parler de l'époque où il y avait des moutons mais moi je n'ai l'ai pas connue et donc je n'ai toujours rien vu dans cette bergerie, aucun projet.

Enfin si, ce n'est pas vrai, des projets abandonnés puisqu'à l'époque, on avait un joli petit panneau nous annonçant l'office du tourisme. Ce serait super d'avoir l'office du tourisme ici en effet, on est juste au pied du Pic Saint Loup. Finalement, c'est parti à Saint-Clément-de-Rivière. Il y a peu, il y avait un projet d'accueil autour du vin, de la gastronomie puis finalement, ça a capoté.

Alors je me suis dit, finalement, cette histoire c'est comme la maison de promotion du vin et du territoire qui devait arriver en 2020 et finalement, en tant que président de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup, vous avez abandonné le projet après avoir dépensé 180 000 € !, Donc, ça fait deux maisons.

Mais ce n'est pas grave, c'est de l'argent public. Donc, ce n'est pas grave, mais si c'est grave, bien sûr que c'est grave et surtout en période de crise où tout le monde, tout le monde, se serre la ceinture. Honnêtement, au Collectif, on pense que le minimum ce serait bien que les élus soient exemplaires dans la gestion des dépenses. Et, là malheureusement, une nouvelle fois, Les Matelles sont un contre-exemple.

Alain Barbe :

Alors, je ne vais pas développer tout ça parce que là vous vous êtes plus adressée au président de la communauté de communes qu'au maire de la commune des Matelles et je suis là pour siéger en tant que maire et pas en tant que président de l'intercommunalité et il faudra s'habituer à l'avenir à bien les distinguer. Ce patrimoine communal en effet, qui faisait l'objet en effet en 2008 de la succession de notre maire regrettée Paulette Martin, maire de la commune des Matelles qui a laissé à la commune un patrimoine, un patrimoine ancien qu'une partie de ses héritiers a pu reprendre puis une autre partie avait des grosses difficultés en tous les cas à pouvoir réhabiliter. A l'époque en effet ça été rappelé, en 2008 ce bâtiment était acquis par la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup tout simplement pour porter un projet de pôle d'excellence rurale qui a été conduit à l'époque par les élus qui étaient en place au sein de notre intercommunalité.

En effet, la bergerie a, à plusieurs projets que tu as posés - mais vous en avez oublié Gwenaëlle mais c'est normal vous n'êtes pas aussi ancienne au village pour les connaître - notamment il y avait aussi un projet d'un grand musée aussi sur la bergerie et le chai il y a eu le projet sur le chai avec l'office de tourisme, ça concernait rien que le chai pas la bergerie. Il ne faut pas confondre car ce ne sont pas deux bâtiments identiques, ce sont deux bâtiments bien distincts, pas la même chose et le projet dernier d'office du tourisme était aussi un projet sur le chai et pas la bergerie et notamment le dernier projet de restaurant était également un projet sur le chai pas la bergerie. C'est méconnaître je dirais ces deux bâtiments qui sont distincts. En ce qui concerne la bergerie en effet c'est un patrimoine pour moi, je trouve que c'est un patrimoine remarquable dans notre commune et comme vous le savez c'est pas toujours évident de mettre et d'animer des budgets pour sauver un patrimoine, un tel patrimoine et c'est vrai qu'il est souvent moins coûteux de le tomber et de refaire une structure mais j'ai insisté fortement auprès des services de l'intercommunalité en disant que ce patrimoine avait pour le village des Matelles une histoire particulière et qu'il fallait à ce titre en préserver la structuration. Voilà. Et ça, ça été bien intégré et donc aujourd'hui ce qui est proposé il faut remercier la communauté de communes d'avoir accepté de faire ces travaux, ce sont les travaux de consolidation parce que en effet, la bergerie est malade et elle a besoin d'être consolidée. Le montant, le montant est élevé mais il est à la hauteur je dirais de la problématique de ce bâtiment.

Bon moi je me félicite au contraire de la décision communautaire d'inscrire ce budget pour sauver un patrimoine, patrimoine important, remarquable et qui a une véritable histoire pour notre commune des Matelles.

Donc, j'y suis attaché et je sais que ça va permettre aussi à cette bergerie de se transporter vers un nouveau projet qui va être certainement intéressant. Là, je parle du projet de la bergerie, je ne parle plus du projet du chai, je parle bien du projet de la bergerie qui sera en soi un projet à part entière dont je ne pourrai vous dévoiler bien évidemment ici aucune piste mais je peux vous assurer que les élus communautaires y travaillent.

Voilà les précisions que je voulais donner. Pour le reste, vous l'avez su, dans les dispositions d'un cadre dérogatoire, le marché de la pelouse gazon synthétique du terrain de sport pourquoi en parler parce que ne l'oublions pas le terrain grand jeu, le terrain de sport est sur la commune des Matelles, attention donc à ne pas l'oublier et il y a d'ailleurs aussi actuellement la construction du gymnase en lien avec cette structure, qui sera aussi le gymnase intercommunal qui sera ouvert aux besoins de l'ensemble des clubs sportifs et associations du territoire. Le piton d'escalade, on en a parlé et le fonds L'OCCAL voilà un sujet sur lequel vous n'avez pas demandé et pourtant c'est important voilà la promulgation de l'avis de la communauté de communes du grand pic saint loup dans le dispositif L'OCCAL qui est le dispositif permettant l'aide aux entreprises et qui a été prolongé par le souhait des élus de manière à répondre je dirais aux nouveaux défis, aux nouveaux besoins des entreprises du territoire donc le fonds L'OCCAL est poursuivi pour le mois de février, le mois de mars 2021.

Voilà pour les informations, j'arrive aux questions orales des élus du Collectif. Je vais vous laissez exprimer ces questions.

Questions orales des élus de l'opposition

Oriane Campos :

Merci. Ma première question : Tous les deux ans, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent établir leur bilan social. Au-delà d'une obligation légale, il s'agit d'un véritable outil de Ressources Humaines pour le personnel. A quelle date notre commune a-t-elle réalisé son dernier bilan social ? Pouvez-vous fournir ce dernier bilan s'il vous plaît.

Alain Barbe :

Alors pour tout vous dire, je n'ai pas retrouvé le bilan social, voilà. Et donc, je ne sais pas si je peux vous apporter quelque chose aujourd'hui.

Bon l'absence de secrétaire générale ne facilite pas vraiment ces recherches comme vous vous en doutez. J'ai donc interrogé le centre de gestion qui normalement doit être, je dirais doit réceptionner ce type de document et je leur ai demandé qu'il me fasse un retour, pour l'instant je n'en ai pas. Voilà donc j'attends le retour du centre de gestion. Dès que j'en aurai, je vous communiquerai leur réponse.

Christian Cayssiols :

Monsieur le Maire, j'ai deux questions à vous poser. Ces questions, ce sont sur des sujets relatifs à l'audit. Je pense que vous en avez déjà un peu parlé mais ce sera court. Donc, le conseil municipal a été alerté par le courrier de la CGT le 26 janvier dernier du grand nombre d'arrêts maladie au sein de votre personnel communal. La CGT prétend qu'un quart de nos agents sont en arrêt maladie. Donc les trois sous-questions :

- Confirmez-vous cette affirmation et pouvez-vous préciser la situation à ce sujet?
- Quelle est l'évolution des arrêts maladie sur ces dernières années ?
- Sur l'année 2020, quelle était la durée moyenne de ces arrêts maladie ?

Voilà, je suis conscient que vous n'avez plus de secrétaire générale et peut-être n'avez-vous pas toutes les réponses bien que nous vous ayons envoyé quelques jours avant ces questions.

Alain Barbe :

Je vais quand même pouvoir y répondre. Sachant que d'abord je me suis basé sur le tableau des effectifs puisque bon j'ai pris les personnels titulaires et en poste parce que il y trop de mouvements je dirais sur les autres personnels pour réussir à tirer des enseignements sérieux. En 2019, nous avons eu trois agents en arrêt maladie représentant 164 jours d'arrêt de travail soit une moyenne de 55 jours d'arrêt de travail par agent.

En ce qui concerne 2020, il s'agit de deux agents cumulant 256 jours d'arrêt de maladie ce qui représente 128 jours d'arrêt maladie par agent.

En 2021, il s'agit de, sur la période arrêtée à hier, 227 jours d'arrêts de travail agents concernant 6 agents, avec donc une moyenne qui est déjà de 38 jours par agent sur le premier trimestre.

Donc, si vous voulez extrapoler vous aurez le résultat si ça devait se poursuivre. Voilà la situation.

Maintenant s'ils parlent, de combien vous avez dit, de 30% - (voix off en réponse à la question d'A. Barbe : d'un quart) – d'un quart des agents, je ne sais pas si c'était propre à l'année 2021, en tous les cas sur les autres

années, non. C'est loin d'être ça car vous avez certainement repéré, c'est loin d'être ça car 3 sur 21 ça ne fait pas le compte, 2 sur 21 ça ne fait pas le compte non plus, 6 sur 21, on s'y rapproche, on est à 28%.

Christian Cayssiols :

OK merci pour ces précisions. Ma question était aussi une question relative à l'audit et plus particulièrement sur la diffusion de celui-ci. Donc au vu de la dégradation de la situation du personnel communal aux Matelles, vous avez commandé des audits RH, je n'y reviens pas.

Les résultats ont été présentés aux élus le 24 mars dernier et non aux agents communaux, les principaux intéressés, selon nos informations.

Ces rapports ne sont pas pour l'heure publics, pourtant les Matellois et les Matelloises ont pu en découvrir de larges extraits dans un article de Midi Libre du 8 avril, accompagné de votre interview.

Là, j'aurai trois sous-questions :

- confirmez-vous ne pas avoir communiqué aux agents municipaux les résultats de l'audit ? Dans l'affirmative, envisagez-vous de le faire et si oui quand ?
- Comptez-vous rendre publics ces audits ?
- Quelle suite avez-vous l'intention de donner aux conclusions de ces audits ?

Alain Barbe :

Alors en effet, je confirme qu'on n'a pas communiqué les résultats de l'audit au personnel parce que déjà l'organisation même aujourd'hui est compliquée avec le Covid.

Les réunions aujourd'hui sont limitées et qu'on a plus de personnel. Je pense que cette restitution doit se faire en présence hein, et pas par le simple envoi d'un document, ce qui à mon avis serait très incorrect vis-à-vis des personnels et très irrespectueux donc je compte bien faire le tour des services pour présenter cet audit.

Je le ferai service par service pour rentrer dans les clous aujourd'hui de ce qui nous est contraint de par la situation Covid.

Comme je l'ai dit, je regrette malgré tout que cet audit ne soit pas complété de certains éléments qui n'ont pas figuré dans l'audit et qu'il me semble très incomplet, d'ailleurs vous l'avez observé le soir de la restitution.

Il me semble qu'il manque quand même beaucoup de choses et je ne voudrais quand même pas que l'on prenne cet audit comme argent comptant je dirais dans l'exclusivité je dirais d'une information à donner.

Donc, c'est vrai qu'il y a en effet des compléments et c'est pour ça que j'ai demandé d'ailleurs l'avis du centre de gestion pour venir faire une immersion dans notre commune, de manière à ce qu'on ait réellement une analyse en profondeur de la situation de nos agents.

En ce qui concerne la communication publique, non c'est pas un rapport public hein, il y a eu des reprises il me semble, nourries et généreuses à la fois dans la presse, à la fois dans des textes qui ont été diffusés généreusement auprès de chacun des citoyens de notre commune, je ne vois pas l'utilité d'envoyer un rapport d'audit aux administrés de la commune, je crois qu'à un moment donné, il faut quand même prendre cette précaution. Voilà. Je pense vous avoir à peu près répondu. Oui ?

Christian Cayssiols :

Juste une demande de précisions. Vous nous avez dit, lorsqu'on a travaillé dans le groupe de travail sur l'organigramme, que vous attendiez des réponses du centre de gestion. C'est ce que vous venez de nous dire. OK, merci.

Alain Barbe :

Je devrais avoir la semaine prochaine normalement sur les précisions, je dirais que l'on aura reçues. Point suivant.

Oriane Campos :

Question numéro 4. En 2018, une indemnité compensatrice a été attribuée par l'Etat aux fonctionnaires et aux agents contractuels en compensation à la hausse de la CSG.

Depuis trois ans, notre commune ne verse pas cette indemnité au personnel communal. La CGT a alerté le conseil municipal sur ce dysfonctionnement et la nécessité de régulariser la situation.

- Tous les agents sont-ils concernés ?
- Quel est le montant global que cela représente pour notre commune ?
- A partir de quand comptez-vous régulariser la situation, avec effet rétroactif sur trois ans ?

Alain Barbe :

Alors, les calculs ont été commencés hein puisque notamment, ça a été la mission du camarade qui est à droite-là qui est venu pour faire un petit peu ces calculs mais bon, il faut les croiser avec le logiciel Berger-Leveau. C'est très compliqué à faire, beaucoup plus compliqué que ce qu'on pouvait l'imaginer au départ, il s'agit pas de reprendre je dirais, le total des salaires par agent sur les trois ans puis de faire une formule de calcul qui permettrait d'en déduire le montant à compenser, ça se calcule pas comme ça. Ca se calcule en fait par mois, par salaire et par agent.

Donc c'est très très long, très compliqué et donc là-aussi, on s'est mis en relation avec notre prestataire Berger-Leveau hein, qui est le logiciel, en fait de gestion RH de la commune et qui doit intervenir donc sur notre logiciel, de manière à pouvoir modifier l'ensemble de ces données pour certains des agents et surtout d'automatiser ce rappel.

Voilà donc, c'est en cours de régularisation et, bien évidemment ce sera fait pour l'ensemble des agents concernés sachant qu'ils ne sont pas tous concernés je crois par cette prime il y a quelques agents qui sortent du cadre.

Oriane Campos :

Les trois questions que je vais poser concernent l'année 2019 et l'année 2020.

- combien d'agents communaux ont vu leur salaire augmenter ?
- s'il y a eu des augmentations, quel en était le montant moyen ?
- sur quelles motivations, s'il vous plaît ?

Alain Barbe :

Alors là, je vais dire vous faites plus de l'anticipation que du compte administratif hein ?

On pourrait éventuellement voir ces questions-là je dirais en tant que discussions, les évolutions de rémunération pour 2019, je n'ai pas retrouvé l'antériorité pour vraiment vous en donner des détails, en ce qui concerne 2020 où il y a des agents - mais je pense que ce sont des mécanismes qui sont classiques qu'on peut retrouver partout - c'est tout simplement l'ancienneté comme il existe aussi des titularisations qui ont été données puisque ça ne vous a pas échappé mais nous avons sur notre commune beaucoup de contrats, de contrats à durée déterminée et qu'il s'agit de transformer au bout d'un certain nombre d'années.

Bon, je sais Oriane que tu es DRH donc tu sais de quoi je parle donc je souhaiterais également et c'est ce que je souhaitais faire aussi pendant, depuis le début de ce mandat c'est de mettre toutes les carrières des agents à plat et enfin de régulariser tous ces contrats qui sont renouvelés beaucoup trop souvent et qui devraient faire déjà l'objet dès aujourd'hui d'une transformation.

Donc là, il y a eu deux titularisations qui ont été notamment en 2020 et puis l'application d'un régime indemnitaire voilà c'est ces choses-là que j'ai constatées pour l'année 2020. J'aurais certainement l'occasion d'y revenir plus dans le détail dans la présentation du compte administratif que nous aurons dans les prochaines semaines.

Gwenaëlle Guerlavais :

La dernière question donc. Le Grand Livre des Comptes est un document comptable obligatoire qui regroupe toutes les opérations de comptabilité effectuées par notre commune.

En septembre 2020, nous vous avons déjà interrogé sur le Grand Livre des Comptes et sa ligne 60623 intitulée « Alimentation » qui comporte essentiellement des achats, alimentaires on suppose, à Intermarché, mais aussi à Saint-Gély Fromages ou à la cave de Saint-Mathieu.

Nous avons manifesté notre étonnement au vu de la somme : 14 261,60 €.

D'autant plus que le Grand Livre des Comptes comporte déjà une ligne pour les dépenses en lien avec les « Fêtes et cérémonies » pour 17 142 €.

Le Grand Livre des Comptes 2020 fait apparaître une nouvelle fois cette ligne pour un montant de 11 030,66 €, alors que la crise Covid a empêché toutes manifestations conviviales.

A titre d'exemple, la commune a acheté :

- pour 700 € de vin le 16 octobre 2020,
- pour 1 440 € de fromage et de charcuterie le 21 décembre 2020,
- pour 896 € d'achats, à l'Intermarché de Saint-Gély le 31 décembre 2020.

A qui sont destinés ces frais de bouche, en général et aussi pour les cas précis cités au-dessus ? Est-ce pour le personnel communal, les élus, les habitants ? Pour quelles occasions ces achats alimentaires ont-ils été réalisés ?

Alain Barbe :

Alors c'est pas pour une soirée privée bien sûr vous vous en doutez...

Gwenaëlle Guerlavais (coupe Alain Barbe) :

En tout cas je n'ai pas été invitée.

Alain Barbe :

Moi non plus. En plus moi le fromage ça m'est interdit j'ai du cholestérol. Alors il faut savoir que le poste alimentation a pris des évolutions notamment le compte 60 623. Le compte 60 623 à partir de l'année 2017 est à hauteur de 70 000 € constaté dans le budget.

Et puis il prend deux orientations je pense que c'est certainement purement comptable de la part du Trésorier. C'est dorénavant ouvert sur un nouveau compte le 60 42 « Achats prestations de service » qui est passé donc pour un montant de 55 000 euros en 2018 pour en effet de l'alimentation.

Et bien depuis un étirement de ce poste 60 623 vers ce compte « Achats prestations de service » qui passe ici à 121 000 euros donc en « Charges caractère général » en 2019 puis qui se confirme d'ailleurs avec un budget pour 80 000 euros en 2020.

Bon je pense que l'alimentation, l'alimentation et l'achat de prestations de service il y a un (*NDLR : inaudible sur la bande son de la video*) et je pense que quand on parle d'alimentation c'est en effet je pense tout ce qui est nécessaire aujourd'hui à la vie de la collectivité notamment protocoles.

Je dirais le quotidien qu'il y a dans, voilà des besoins, moi je ne sais pas là de mémoire, à quoi tout cela correspond très précisément mais on recherchera si besoin notamment de par les factures pour savoir à quoi cela correspond, si vous souhaitez pendant le débat du compte administratif si il existe. Parce que je ne suis pas certain qu'on ait réellement l'occasion de débattre sur le compte administratif au regard de la situation d'aujourd'hui mais on aura l'occasion d'en parler voilà pour la situation actuelle.

Il me semble que c'était le dernier point de l'ordre du jour. Il me reste à vous remercier, mais ne quittez pas la salle, il reste des signatures à faire notamment des budgets et des délibérations.